

Laberge à l'enquête Cliche

La FTQ était impuissante devant les malversations

par Louis-Gilles Francoeur

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a déclaré hier devant la commission Cliche qu'il ne se sentait "définitivement pas responsable de tous les problèmes mis au jour dans la construction. Niant avoir jamais été mis au courant de toutes les malversations rendues publiques récemment, M. Laberge a justifié l'absence de la FTQ dans ce domaine par l'absence de "moyens d'enquête".

Il a aussi expliqué que la FTQ, comme le Conseil provincial des métiers de la construction, n'avait pas les moyens de contraindre les différents locaux affiliés à se débarrasser de certains individus qui auraient pu être soupçonnés, un sentiment qu'il entretenait personnellement lui-même à l'endroit de René Mantha, l'ex-coordonnateur du local 791. En ce sens, a-t-il expliqué, l'absence de pouvoirs de la FTQ sur ses affiliés était une contrainte aussi grande à l'époque qu'elle l'est encore aujourd'hui pour le tuteur de la FTQ-Construction, M. Fernand Daoust.

Se référant à la violence du conflit de l'été dernier sur la question de l'indexation des salaires dans la construction alors que des "travailleurs étaient violents dans leurs droits", a précisé le juge Cliche, M. Laberge a été plus conciliant: "Nous savions et nous déplorons qu'il y ait eu des incidents lors de ces conflits". Le président de la FTQ en a toutefois rejeté la responsabilité sur "des gens d'en dehors" et sur les patrons qui avaient répondu aux ralentissements de travail par des mises à pied.

L'échange de propos à ce sujet entre le juge Cliche et M. Laberge tranchait singulièrement sur les interrogatoires habituels. On se serait cru à plusieurs mo-

ments en pleine assemblée contradictoire comme aux élections d'antan.

Le président de la commission a rappelé à M. Laberge "les responsabilités du leader syndical" devant l'état lamentable du syndicalisme pratiqué par de nombreux membres de la FTQ-Construction. Le juge a même rappelé une déclaration publique de M. Laberge qui présentait certains délégués de chantier de la baie James comme de parfaits syndicalistes au

printemps de 1974. Depuis, la commission a démontré que plusieurs d'entre eux étaient responsables en grande partie des problèmes rencontrés dans cette région.

M. Laberge a répondu qu'à l'époque, Yvon Duhamel n'avait pas été condamné et qu'il n'était pas en mesure de découvrir le reste, dont il n'avait jamais pu déceler la moindre trace. Il a admis avoir discuté de certains problèmes avec André Desjardins, l'ex-directeur de la FTQ-

Construction, mais ce dernier l'a toujours rassuré finalement.

Il aurait par exemple mis sa main au feu que Robert Meloche, l'ex-gérant d'affaire des opérateurs de machinerie lourde, était incapable d'avoir accepté un pot-de-vin et de monter une machination comme le système de patronage en vigueur à l'école des opérateurs de machinerie lourde.

Tout au plus, a dit M. Laberge, j'avais quelques "doutes" sur René Mantha, dont il a demandé la démission en avril dernier lors de la mise en tutelle du local 791 peu après les événements de la baie James. La tutelle de ce local devait être confiée à M. André Desjardins, à qui la commission Cliche a oublié de demander quelques explications sur le résultat de ses activités dans ce secteur.

Revenant à la charge, le juge Cliche a fait remarquer au leader syndical que sa commission était préoccupée par le rôle qu'il avait joué dans toute cette affaire. Rappelant que les syndicats avaient un rôle de gardiens des valeurs démocratiques, le juge a rappelé à son interlocuteur "les responsabilités ultimes du chef en cause".

M. Laberge a répondu en parlant des responsabilités du premier ministre de la province dont la responsabilité est aussi "grande". Le leader syndical a aussi rappelé que certains députés entretenaient des relations louches avec certains individus, comme l'ont démontré d'autres enquêtes.

Cette remarque devait valoir à M. Laberge d'être confronté à une photographie de lui publiée par le Journal de Montréal.

Voir page 6: Louis Laberge



On se serait cru en pleine assemblée contradictoire hier alors que le président de la FTQ, M. Louis Laberge, était interrogé par le juge Cliche qui préside l'enquête sur la liberté syndicale dans la construction. (Photo Alain Renaud)

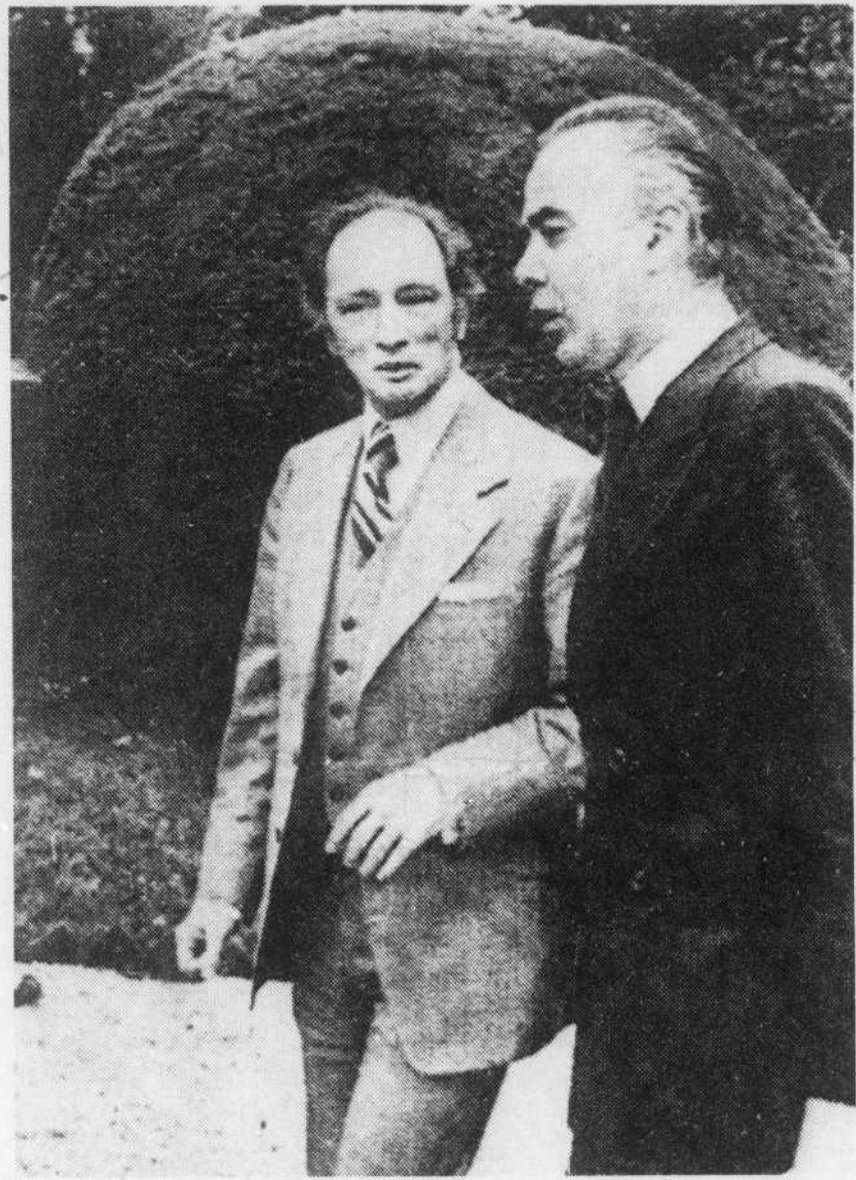
au gré du temps

Bande à part

Le vogue de la bande dessinée appelée au Québec à une heureuse carrière fait de plus en plus place à une autre bande, la bande enregistrée.

Il s'agit de ce procédé qui, dans ce qui remplace le plus souvent les tribunaux, peut devenir accusateur, témoin ou accusé. Ce ruban de plastique magnétique est vraiment redoutable. D'autant plus que spécialistes indiscrètes de la bande enregistrée, ce sont les policiers qui la manipulent. Cette bande peut être à volonté rendue muette ou par certains procédés trop bavarde. Si dans sa confidence, elle en dit trop, on la juge coupable et on peut la couper. Et si elle est trop indiscrète, volontairement ou non, elle s'efface.

Louis-Martin TARD



Le premier ministre canadien s'entretient avec le ministre ouest-allemand de l'économie, M. Hans Friderichs, dans les jardins du château de Gymnich qui sert de résidence aux visiteurs de marque. (Téléphoto CP)

L'étape italienne commence

Trudeau quitte Bonn satisfait

BONN (AFP) — M. Pierre Elliott Trudeau quitte Bonn ce matin pour Rome, satisfait que l'Allemagne ait renouvelé son appui aux efforts de rapprochement du Canada en direction de l'Europe des Neuf et ait manifesté son accord pour développer la coopération industrielle et technologique des deux pays.

Le premier ministre canadien s'est entretenu pendant son séjour de 48 heures dans la capitale fédérale allemande avec M. Hans Dietrich Genscher, ministre des Affaires étrangères, le chancelier Helmut Schmidt qui l'a invité au Canada et M. Hans Friderichs qui se rendra aussi à Ottawa.

Les conversations sur les relations

Canada-Marché commun ont apparemment répondu à l'attente de M. Trudeau. Les Allemands ont déclaré en effet qu'ils soutiendraient la démarche canadienne avec insistance. La décision finale appartient toutefois, ont-ils fait remarquer, au conseil des ministres des Neuf qui doit d'abord, régler en priorité le problème de la crise énergétique et la renégociation de l'adhésion britannique.

La phase de la négociation d'une entente Canada-marché commun n'est donc pas près de s'ouvrir avant plusieurs mois et M. Trudeau l'a indiqué lui-même à l'issue de la conférence de presse qu'il a donnée à Bonn.

Rien de précis ne semble en tout cas

avoir résulté des entretiens de Bonn sur la forme, la nature et le contenu des liens qu'Ottawa veut nouer avec la CEE.

Sur le plan bilatéral, M. Trudeau, comme il l'avait fait à La Haye, sa précédente étape, a, semble-t-il, voulu désarmer les appréhensions sur la politique de filtrage des investissements étrangers au Canada. Il a exposé une nouvelle fois que la réglementation canadienne qui est destinée à empêcher la création de monopoles au Canada ne visait nullement à exclure les investissements mais à préserver les intérêts canadiens dans le champ de la création d'emploi et de la protection des consommateurs.

Les deux pays sont disposés en tout cas à intensifier leur coopération compte tenu de l'objectif général du Canada qui est de trouver de nouveaux débouchés pour ses produits manufacturés et du désir de l'Allemagne de s'assurer des sources d'approvisionnement en énergie. Les livraisons d'uranium à l'Allemagne pour son industrie nucléaire se poursuivront, la fourniture de charbon est envisagée mais non celle de pétrole l'autosuffisance du Canada étant à la limite. L'Allemagne pourrait d'autre part fournir de l'équipement pour l'exploitation des sables bitumineux de l'Athabasca. M. Friderichs approfondira ces questions de coopération lorsqu'il se rendra à Ottawa au cours des prochains mois.

M. Trudeau doit arriver à Rome aujourd'hui où il effectuera une visite de deux jours dont le programme est très chargé.

En deux jours, il rencontrera tous les ministres directement liés à l'économie italienne.

Dans les milieux diplomatiques canadiens, à Rome, on indique que les discussions porteront essentiellement sur le problème de l'énergie: Le Canada voudrait signer un traité pour la construction de trois à quatre réacteurs atomiques pour l'Italie, lorsque ce pays aura lui-même signé le traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Chaque réacteur représente une somme

Voir page 6: Trudeau à Rome

L'écoute de Guay faisait partie d'un vaste projet confidentiel

par Jean-Pierre Charbonneau

Le projet d'écoute électronique de l'hôtel Hilton pour lequel le directeur de la police de la CUM, M. René Daigneault, réclame le congédiement de son adjoint, M. André Guay, faisait partie d'une autre enquête à caractère très confidentiel.

C'est ce qu'a déclaré hier le sergent Claude Lessieur de la police de la CUM devant la Commission de police du Québec qui enquête sur la demande de destitution du directeur adjoint Guay.

Mais, à cause des objections des avocats du directeur Daigneault et du Conseil de sécurité, il n'a pas été permis au sergent Claude Lessieur qui a fait cette déclaration à la Commission de police d'expliquer la nature de cette importante enquête pour laquelle il avait reçu des instructions de MM. Daigneault et Guay.

Néanmoins, ce n'est que partie remise; car, le juge Roger Gosselin et le commissaire Roméo Courtémarche n'ont pas fermé définitivement la porte et l'avocat de M. Guay, Me Philippe Gélinas, a déclaré que la défense de son client exigera d'ici la fin de l'enquête des éclaircissements sur cette importante affaire.

Cependant, malgré les efforts de Mes Jacques Clément et Pierre De Grandpré qui ont clairement manifesté leurs intentions d'empêcher l'élargissement de l'enquête, les observateurs de la scène policière se sont immédiatement rendus compte que le sergent Lessieur parlait de l'enquête spéciale qu'il a menée, à l'été 1973, avec d'autres policiers dont le sergent-détective Alphonse Gélneau, sur les relations d'un ami de l'ex-directeur Jean-Jacques Saulnier avec des personnages influents de la Mafia locale.

Le nom du sergent-détective Gélneau qui était également chargé à l'époque du fameux projet "B" sur les relations financières des grands du monde interlope, entre autres celles du millionnaire de la viande William Obront, a déjà fait surface au cours de cette enquête puisqu'il était, sous les ordres de M. Guay, le responsable du projet Hilton.

Rappelons que l'enquête faite en 1973 sur l'affaire Saulnier a fait suite aux révélations du DEVOIR au sujet de l'existence de bandes sonores incriminantes

pour l'ex-directeur de la police de Montréal, lesquelles bandes n'ont pas été produites en preuves lors de l'enquête Saulnier en 1972.

Après une rencontre avec le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, et le directeur adjoint Guay, le directeur Daigneault avait permis à M. Guay et quelques policiers d'entreprendre cette enquête. Mais, par la suite, celle-ci s'était en quelque sorte retournée contre M. Daigneault car les signataires du rapport,

MM. Guay, Gélneau, Lessieur et trois autres policiers, avaient en quelque sorte blâmé sévèrement le comportement de leur supérieur et de d'autres autorités, tout en recommandant la réouverture de l'enquête Saulnier tant sur les faits nouveaux révélés par LE DEVOIR que sur les motifs qui avaient empêché la Commission de police d'en être saisie en 1972.

Hier, certaines réponses du sergent Lessieur ont permis de savoir qu'il parlait sans aucun doute de l'affaire Saulnier.

Au total, le témoignage de M. Lessieur a corroboré ceux des agents Tounsiang et Bouliane quant à l'opération d'écoute et son déroulement. Mais, il n'a pas encore permis d'apprendre l'origine exacte de cette opération d'écoute qui a visé les dirigeants de l'USECO et des syndicats policiers.

En fait, le sergent Lessieur a confirmé que c'est lui qui a approché les spécialistes de l'escouade de la moralité (QG) mais il ne peut se rappeler qui lui avait donné instruction de faire ces démarches. Il a expliqué que travaillant sur une enquête à caractère très confidentiel, il ne tenait pas comme à l'accoutumée de journal quotidien. Il ne pouvait donc fournir des détails précis comme l'ont fait les trois témoins précédents qui eux ont témoigné avec leurs notes et rapports.

Avant la déposition de M. Lessieur, la Commission a entendu le constable Michel Bouliane qui a fait l'enregistrement de la conversation du Hilton, et son supérieur de l'époque, le lieutenant Frédéric Trépanier, qui a corroboré la version de ses hommes.

Un détail intéressant concernant le témoignage du lieutenant Trépanier, ce dernier a déclaré qu'après son départ de l'escouade de la moralité, en janvier 1974, il avait retrouvé une copie de l'enregistrement qu'il avait gardé dans son pupitre depuis le mois de juillet 1973. A ce moment-là, au lieu de remettre la bobine à son successeur, il l'a apportée chez lui. Il a expliqué qu'il ne se rappelait plus alors ce qu'elle contenait. A son domicile, il l'a écoutée et il s'est souvenu à quoi elle se rapportait.

Par la suite en mars 1974 à la demande du directeur Daigneault, il s'en est remis

Voir page 6: Le cas Guay

sommaire

■ La "communication de la preuve" peut épargner des millions (le juge Fabien) — page 2

■ L'Université McGill viole la loi 22 mais cherche des clarifications

■ Un "tribunal de la culture québécoise" jugera le ministère — page 3

■ La commission du désordre maximum: un éditorial de J.-C. Leclerc

■ L'Allemagne a-t-elle le cœur à droite? un commentaire de Georges Vigny — page 4

■ Les grandes familles: un commentaire de Michel Roy — page 4

■ Deux groupes féminins invitent les femmes à célébrer le 8 mars — page 7

■ L'Afrique du mobutisme ou la technique de l'effervescence — page 9

■ Pas de baisse de prix du pétrole sans une refonte du système monétaire — page 16

■ L'économie canadienne n'a progressé que de 3.7% en 1974 — page 15

au gré du dictionnaire

SOLDE n.m. Marchandise vendue à rabais. Exemple: La vente de soldes de la Librairie Dussault a lieu, cette année, du lundi 10 mars au samedi 29 mars incl.

RAJAIS n.m. Diminution du prix d'une marchandise. Exemple: La Librairie Dussault offre cette année, sur 50,000 volumes, des rabais allant de 30% à 90%; j'y vais en courant.

DUSSAULT

LA GRANDE LIBRAIRIE À RAYONS
8955 SAINT-LAURENT
Métro Crémazie Autobus 53, 55, 98, 100

Si vous êtes
millionnaire
Ne lisez pas ce qu'il y a d'écrit
dans le rond noir de la page 3

Selon un député chrétien-démocrate, ami de la famille, M. Lorenz se porte bien mais aurait cependant été conduit à l'hôpital afin d'y être examiné "à toutes fins utiles".

Plus tôt dans la journée, revenu à Berlin-Ouest, le pasteur Heinrich Albertz, qui avait accompagné les cinq anarchistes, a

Voir page 6: Lorenz relâché

McGill viole la loi 22 mais cherche des clarifications

par Lise Bissonnette

L'université McGill viole couramment la loi 22, au chapitre de la langue de communication interne, de celle des contrats, et autres peccadilles que définit plus ou moins clairement la loi sur la langue officielle du Québec. Mais un sous-comité de sa Commission de planification, chargé d'étudier les implications de cette loi pour l'université, est plutôt d'avis qu'il faille chercher des clarifications auprès du gouvernement que se précipiter des maintenant dans une obéissance aveugle.

C'est ce qui ressort du rapport préliminaire de ce sous-comité, déposé au Sénat de McGill le 26 février dernier. Les recommandations définitives ne seront présentées que l'été prochain, dit-on, mais déjà les universitaires anglophones ont procédé à une exégèse complète des articles de la loi.

Cet exercice les a rendus assez perplexes. McGill doit-elle "enseigner en anglais et s'administrer en français"? A ce compte est-elle sur la voie de la bilinguisme complète ou de la francisation? Si McGill doit demeurer une institution anglaise, sert-elle l'intérêt général du Québec?

Tel est le genre de questions très larges qui ont présidé à la réflexion du sous-comité et qui expliquent sans doute le ton très peu partisan du texte, si on le compare aux récents documents de contestation issus des commissions scolaires angloprotestantes.

Polis, compréhensifs, les universitaires ne peuvent cependant réprimer quelques sursauts d'impudence devant certaines prescriptions de la loi qui, en rangeant McGill sous la catégorie des "administrations publiques", l'obligent pratiquement à bilinguisme presque toutes ses communications écrites, internes et externes. Cette exigence apparaît "lourde, coûteuse, accablante" quand ce n'est carrément "illogique".

Plus encore, si McGill se conformait aujourd'hui à la lettre de la loi, la langue de communication interne devrait y être le français. En effet le seul article en vigueur à ce sujet depuis juillet 1974 dit que "la langue officielle est la langue de communication interne de l'administration publique" (article 12). L'article suivant, qui permet aux organismes dont les administrés sont en majorité de langue anglaise d'utiliser les deux langues

pour leurs communications internes, n'aura force de loi qu'en juillet 1976.

L'avocat-conseil de McGill préfère voir là une "inadvertance" de la loi et croire que McGill peut d'ores et déjà vivre sous le régime de 1976 sans s'attirer les foudres de la Régie de la langue française, d'autant que la lenteur de celle-ci à s'organiser atténue sensiblement "l'urgence d'obéir".

Mais c'est le coût du papier qui prendrait une solide courbe ascendante si McGill se conformait immédiatement à la loi. Tant au chapitre des textes et documents officiels, des contrats et sous-contrats, des avis, directives et communications adressées aux employés, tout doit être en français d'abord, la version anglaise demeurant facultative bien qu'en imagine mal que McGill pourrait s'en passer.

Cette fois la mesure est un peu comble et le sous-comité considère que l'université pourrait "envisager certaines démarches auprès du gouvernement" pour évaluer l'utilité de toute cette entreprise.

Et si l'université ne tient pas à devenir la Tour de Babel, elle devra mettre au point une politique de bilinguisme pour son personnel qui éclaircirait certaines ambiguïtés de la loi. Qu'on en juge: toute personne peut s'adresser à l'université en anglais ou en français, mais on ne dit nulle part dans quelle langue on doit lui répondre.

Où encore, toute intervention au cours d'une assemblée délibérante peut se faire en français, mais rien n'indique en quelle langue on doit y répondre. Mieux, les "entreprises d'utilité publique et les corporations professionnelles" doivent s'adresser à McGill en français, mais l'université est libre de leur répondre dans la langue de son choix.

Le sous-comité, qui n'ésiste guère à dénombrer les illégalités, se demande même si McGill ne viole pas les dispositions de la loi touchant la langue des affaires. Car enfin, si l'université tient un restaurant telle "Faculty Club", ses menus et cartes des vins devraient être rédigés en français, sous peine de poursuite selon l'article 34 de la loi. Et que dire des produits de la ferme du MacDonald College qui sont mis en marché? On n'est jamais trop prévoyant.

Mais on imagine que McGill se plierait

assez bien à des pratiques bilingues d'étiquetage et de signalisation. Les articles qui troublent plus sérieusement le sous-comité demeurent ceux qui traitent des obligations d'une "administration publique". Sans aller jusqu'à réclamer immédiatement le retrait de cette catégorie, le sous-comité est d'avis que l'université devrait obtenir quelque éclaircissement à ce sujet. Il a en tout cas le sentiment qu'on a "arbitrairement regroupé les universités avec les municipalités et organismes scolaires", ce qui ne lui semble pas très pertinent si l'on tient compte de la "longue histoire de cette institution privée".

Les clarifications à obtenir du gouvernement porteront donc sur le statut de McGill selon la loi, la signification des termes "textes et documents officiels", et l'obligation de rédiger tous les contrats, même avec l'étranger, en français.

Mais pour la pratique immédiate, le sous-comité est d'avis que la langue de communication interne de même que celle des contrats doit demeurer l'anglais. Les textes et documents officiels seront bilingues quand on aura obtenu d'eux une définition assez claire.

Le groupe de travail de McGill ne semble encourager d'aucune façon, si ce n'est très polie, la contestation de la loi 22. Il entend plutôt continuer ses travaux en cherchant les moyens de mettre la loi en application sur le campus, et n'intervient auprès du gouvernement que lorsque ses dispositions lui semblent inapplicables.

Il désire également s'engager dans la définition du "niveau de bilinguisme" que doit pratiquer McGill et des moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir. Augmenter la perméabilité de McGill au français lui semble en tous points désirable, mais "l'application étroite de la loi 22, qui aurait des conséquences destructrices", ne serait pas le moyen de cette politique.

La véritable rationalité est dans la mesure, pense le sous-comité, qui déclare finalement que "McGill contribuera à Québec autant mieux au développement du Québec qu'elle demeurera une institution anglophone de haut rang, de réputation internationale, en complémentarité avec les autres universités québécoises, offrant une formation de première qualité." Cela, croit-on, doit passer avant les "structures légales".



Après une étonnante performance aux festivités du Carnaval de Québec, AMIK est revenu trôner en face du siège social du Comité organisateur des jeux olympiques de Montréal, rue Notre-Dame. En langue algonquienne parlée par une majorité d'Indiens du Canada, AMIK veut dire castor. Revêtu d'une banderolle rouge, il porte le logo du COJO qui en a fait sa mascotte. (Photo Alain Renaud)

Le Tribunal de la culture québécoise jugera le MAC

par Pierre O'Neill

Les artistes québécois forment leur propre commission d'enquête sur les politiques culturelles du gouvernement Bourassa.

Le Groupe de recherche sur la souveraineté culturelle (GRESO) s'est donné un

mandat en deux étapes: colliger et analyser les pièces les plus incriminantes du dossier des Affaires culturelles; tenter de définir le contenu d'une authentique souveraineté culturelle.

Le GRESO sollicitera la participation à

ses travaux des spécialistes de la communauté artistique et la collaboration des divers autres groupes et institutions culturelles du Québec.

Dans la dernière phase des deux mois de travaux de GRESO, M. Marcel Rioux, l'auteur du rapport Rioux sur l'enseignement des arts au Québec, présidera les assises du "Tribunal de la culture québécoise" qui entendra les témoignages de tous les intéressés et rendra jugement sur le ministère des Affaires culturelles.

Dans un premier temps, le GRESO consultera les groupes, institutions et personnes qui ont eu des relations avec le ministère des Affaires culturelles, afin de favoriser une analyse la plus éclairée et objective possible du comportement du MAC. Puis, la commission d'enquête procédera à un examen minutieux des budgets affectés aux Affaires culturelles par les gouvernements québécois des 14 dernières années.

Il s'agit, se faisant, d'établir la preuve que ces gouvernements ont toujours négligé dans le passé comme maintenant les exigences minimales de l'élaboration de politiques culturelles. Le GRESO compte que l'examen de ces budgets depuis 1961 permettra de faire ressortir ce qui était réellement les priorités des ministères des Affaires culturelles sous les gouvernements Lesage, Johnson, Bertrand et Bourassa.

Directeur de la rédaction au défunt "Québec-Presse", Gérard Godin coordonnera la recherche de cette commission d'enquête tandis que Joyce Mackenzie dirigera le secrétariat. Emanation de l'Association des réalisateurs de films du Québec, le GRESO a pignon au 1237 de la rue Sanguinet à Montréal; 866-1269. C'est à cette enseigne que le GRESO recevra les retours de la campagne de souscription qu'il vient de lancer pour rencontrer les \$8.000 de budget d'opération.

Une dizaine de groupes qui ont déjà promis leur appui à cette initiative étaient représentés à cette conférence de presse: la Fédération des centres culturels du Québec, le conseil supérieur du livre, le Centre d'essai des auteurs dramatiques, l'Association des sculpteurs, l'Association des graveurs, l'Ordre des architectes, les Grands Ballets Canadiens, les Éditions de l'Aurore, la Nouvelle Compagnie Théâtrale, les Métiers d'art du Québec, la Société des artistes professionnels du Québec et l'Association québécoise du jeune théâtre.

Vous n'êtes pas millionnaire parce que vous n'avez jamais su épargner, ou alors, parce que vous avez toujours dépensé vos épargnes. Pourtant il existe une vraie façon d'épargner. Communiquez avec un de nos représentants et peut-être qu'un jour vous n'aurez plus besoin de lire ce journal y a dans les ronds noirs...

L'ENTRAIDE IMMOBILIÈRE LAURENTIENNE
(514) 527-3624

La restructuration scolaire hante le Conseil de l'île

Depuis que le comité de restructuration scolaire est devenu actif, à la fin de 1974, le Conseil scolaire de l'île de Montréal marche sur des oeufs et ne peut plus prendre de décision substantielle sans que tous les stratégies présentes ne se mettent à en évaluer l'impact possible sur les recommandations de comité, qui ne remettra pourtant son rapport final qu'en 1976.

D'une part les huit commissions scolaires de l'île se méfient unanimement des quelques velléités de centralisation, administrative ou autre, qu'a pu montrer jus-

qu'ici le Conseil scolaire. D'autre part, tous ces partenaires plus ou moins forcés se regardent avec circonspection, les uns supposant souvent que les autres avancent des pions pour établir des précédents en faveur d'un type ou l'autre de regroupement scolaire. Le comité aura en effet pour principale tâche de décider si les commissions seront unifiées, confessionnelles, ou linguistiques, et l'unanimité n'est pas pour demain.

Les délibérations étaient pleines de ces sous-entendus lundi soir et c'est avec prudence que les commissions ont repoussé une partie des propositions de la direction du Conseil qui présentait un projet d'amendements aux dispositions de la Loi 71 qui la constitue et qui mérite d'être rajouté.

Les membres du Conseil n'ont accepté que le texte des amendements portant sur la régie interne du Conseil, ou sur des clarifications techniques des dispositions de transition entre les anciennes commissions scolaires et les "nouvelles" formées temporairement sous l'empire de la loi 71.

Pour le reste on a renvoyé pour consultation locale les amendements qui auraient permis au Conseil d'étendre son autorité sur l'utilisation des équipements, de modifier les modalités de présentation des budgets des commissions scolaires et celles des versements de subventions aux

commissions. On a de même écarté tous les amendements proposés par des commissions individuelles (CECM, PSBGM, Lakeshore) dont certains touchaient aux règles de représentation à l'intérieur du Conseil.

Tout cela parce qu'on ne désire pas "présumer de ce qu'il adviendra au moment de la restructuration scolaire". Et parce qu'on veut tenir solidement le Conseil dans la limite de ses prérogatives actuelles. Comme le déclarait M. Mouton, de la commission scolaire Jérôme LeRoyer: "Le Conseil est une entité de services et non de pouvoirs".

La CECM prend une position analogue pour le moment et fut la première à demander de surseoir à l'opération-amendements parce qu'elle ne croit guère sage "de changer les règles du jeu" à ce moment-ci, et de "modifier, même légèrement et en partie, les responsabilités ou l'autonomie des commissions scolaires". Et le PSBGM a fait savoir clairement, dans son mémoire sur la restructuration, qu'il ne voit le Conseil que comme un lieu de coordination de commissions scolaires autonomes au point de récupérer une partie de leurs pouvoirs de taxation.

La traditionnelle guerre de religion qui affleure dans toute l'histoire du système scolaire du Québec se réveille également à l'approche de la restructuration. Alors que le vent gouvernemental, du rapport

Parent à la loi qui constitua le Conseil, est à l'unification de la structure, ce n'est un secret pour personne que le secteur anglophone songe à trouver dans une division confessionnelle la protection de ses acquis linguistiques.

Le PSBGM a même recommandé la création de commissions anglo-catholiques, alors que cette catégorie de population se trouve actuellement servie par des commissions catholiques, à majorité francophone.

C'est pourquoi on a accueilli avec un certain malaise la proposition de M. Michael MacDonald, délégué de la CECM et défenseur des droits des anglo-catholiques, qui réclamait l'ajout d'un fonctionnaire de ce groupe au Comité métropolitain des directeurs généraux de commissions scolaires. M. MacDonald invoquait le principe de la représentation proportionnelle puisque, selon lui, des 346.313 élèves sur l'île de Montréal, 72.117 sont des anglo-catholiques qui, intégrés à des commissions francophones, n'ont pas de voix spécifique.

Outre le fait que cette demande mettait en cause la façon dont les directeurs généraux des commissions catholiques s'acquittent de leur devoir de représentation de leur secteur anglophone, il aurait aussi fallu demander un amendement à la loi, ce à quoi les membres du Conseil se sont refusés. D'autant que certains se de-

mandent toujours qui sont vraiment les "anglo-catholiques" que dénombrent les commissions scolaires...

"Peut-être le secteur anglophone catholique est-il actuellement le plus frustré", devait déclarer maître Jacques Mongeau, le président du Conseil, "et il a toute ma sympathie. Mais on soulève ici une question qui se règlera au moment de la restructuration, et nous devons nous en tenir aux règles actuelles du jeu."

Malgré l'opposition de M. Mongeau, le Conseil a cependant accepté de soumettre au contentieux l'examen de la possibilité d'ajouter un "observateur" anglo-catholique au Comité métropolitain des directeurs généraux.

Enfin les trois commissions scolaires qui ne sont pas représentées au Comité de restructuration scolaire de l'île de Montréal (Verdun, Sainte-Croix, Lakeshore), et qui ne le sont guère, ont au moins obtenu lundi de pouvoir déléguer un de leurs commissaires pour assister en observateur aux réunions de ce comité.

Le comité ne se réunissant que le jour, et n'acceptant la présence que de commissaires également membre du Conseil de l'île, les trois commissions avaient peine à suivre ses travaux, et menaçaient à croire qu'on voulait faire la restructuration sans eux. La résolution aura mis un léger baume là-dessus.

Québec doit se défendre contre un certain colonialisme de l'informatique (L'Allier)

par Michel Roy

S'adressant aux membres de l'Association canadienne de l'informatique, réunis à Montréal, M. Jean-Paul L'Allier a déclaré hier que le Québec, pour survivre et se développer comme entité culturelle propre, ne doit pas se laisser distancer "par l'élargissement du fossé technologique et par un certain colonialisme de l'informatique".

Le ministre des Communications a rendu publiques à cette occasion les grandes conclusions du rapport intermédiaire d'un comité interministériel créé en novembre 1973 pour étudier la téléinformatique et ses incidences de tous ordres sur le Québec. A la lumière de ces conclusions et du rapport final, une politique de téléinformatique sera prochainement dé-

finie. Du point de vue de l'utilisateur, a rappelé M. L'Allier, la téléinformatique est "tout ce qui permet l'accessibilité à distance aux services informatiques: ses éléments composants couvrent potentiellement les équipements de télétransmission, les équipements de services informatiques, ainsi que les terminaux utilisés par les usagers pour entretenir le dialogue avec le ou les ordinateurs du réseau".

Or le gouvernement du Québec, a dit le ministre, veut occuper une place dans ce domaine, "comprendre les transformations qui s'opèrent ou peuvent s'opérer, être en mesure d'exercer en temps et lieu la réglementation ou l'incitation qu'il croit souhaitable".

L'acquisition d'un "patrimoine téléinformatique" serait aussi un facteur de développement économique. C'est pourquoi, le comité interministériel a mis au point les 10 principes qui présideront à une politique québécoise en cette matière.

Ils s'énoncent comme suit: ● L'Etat doit veiller à ce que l'utilisation des dossiers personnels par tout organisme de téléinformatique ne conduise à des violations de la vie privée des citoyens.

● La téléinformatique ayant un impact grandissant au plan socio-culturel, l'Etat, en tant que représentant de la collectivité et gardien de sa souveraineté culturelle, se doit de prendre les mesures nécessai-

res à la protection de son identité et à son plein épanouissement.

● L'Etat doit veiller à ce que le développement de la téléinformatique favorise la croissance économique, sociale et culturelle des différentes régions et offre à celles-ci l'accès aux services de téléinformatique.

● L'Etat doit veiller à ce que les initiatives privées servent au mieux les intérêts présents et futurs de la collectivité.

● L'Etat doit veiller à ce que le développement de la téléinformatique au Québec s'effectue avec la présence active des Québécois dans le "logiciel" (software), dans la conception de l'équipement et des réseaux, dans la fabrication d'équipement

Voir page 6: L'Allier

LE DEVOIR

CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$45.00	\$25.00
ÉTRANGER*:	\$50.00	\$28.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom
Adresse



La commission du Sénat sur les affaires juridiques, qui étudie présentement un projet de loi sur le cannabis, a créé un précédent hier en ouvrant ses portes aux photographes de la presse et aux caméraman de la télévision. L'expérience n'a causé aucun désordre indu, a fait observer M. Carl Goldenberg, président du comité qui étudie le projet de loi réduisant les peines prévues pour la simple possession de marijuana ou de haschisch.

L'élimination de la publicité: Radio-Canada obtient un délai

OTTAWA (PC) — La Société Radio-Canada a obtenu le prolongement des délais qui lui étaient impartis par la Commission de radio-télévision canadienne (CRTC) pour la mise en application des conditions imposées par cet organisme en vue du renouvellement des licences de la société nationale de radio

et de télédiffusion.

Les décisions du CRTC, en effet, en particulier celles concernant la disparition progressive de la publicité à la télévision, mettaient Radio-Canada devant de très grandes difficultés et des négociations ont permis d'aboutir à des compromis.

Ainsi, toute la question de la

disparition progressive de la publicité à la télévision d'Etat est remise entre les mains du gouvernement.

Le CRTC avait décidé qu'à compter du 1er octobre 1975, Radio-Canada ne devrait télédiffuser au maximum que huit minutes de messages publicitaires par 24 heures, et que par la

suite, une minute serait à éliminer par an.

Pour ce qui est de l'élimination de la publicité pendant les programmes destinés aux enfants, elle entrerait en vigueur le 1er octobre 1975, mais "cette disposition est sujette à l'approbation par le Parlement de l'octroi des fonds nécessaires déjà prévus au budget de la société pour 1975-76.

Une troisième décision du CRTC prévoyait que Radio-Canada devait, à compter du 1er octobre 1976, entre 20 et 21 heures, offrir des émissions dont le contenu serait, en moyenne, 50 pour cent d'origine canadienne.

Cette décision, bien que s'appliquant aux émissions des deux langues, concernait, en fait, le réseau anglais, le français satisfaisant déjà à un tel critère.

Les femmes du Québec invitées à célébrer la journée du 8 mars

par Renée Rowan

Les femmes du Québec semblent de plus en plus décidées à s'organiser et à lutter pour leurs droits. A preuve, les nombreuses manifestations et ateliers de travail prévus un peu partout à travers la province samedi prochain, 8 mars, pour marquer la journée internationale des femmes proclamée en 1911 pour commémorer les grèves menées par les travailleuses de New York, d'abord en 1857, puis en 1908.

L'an dernier, à Montréal, plus de 3.000 femmes, ménagères et travailleuses, s'étaient réunies pour fêter cette journée. Cette année, au risque de semer la confusion dans les esprits — on ne peut que le regretter — deux groupes de femmes distincts lancent une invitation à toutes les femmes de venir célébrer avec elles cette journée. Dans les deux cas, le programme débute à la même heure, 13h, et est structuré à peu près de la même façon: ateliers de travail dans l'après-midi et grande fête populaire en soirée. A un endroit comme à l'autre, une garderie gratuite sur place sera mise à la disposition des participantes. Chacune apporte son lunch.

Organisée par des femmes du Centre des femmes, du Comité de lutte pour l'avortement et la contraception libres et gratuits, de la Ligue des femmes du Québec, des comités du 8 mars sur les campus universitaires, du GMR (groupes marxistes des étudiants), de la JCC (Jeunesse communiste canadienne), des SOS garderies, de la CSN et de la CEQ, une des manifestations aura lieu à la polyvalente Jeanne-Mance, 4240, rue Bordeaux (près de Rachel). L'accent sera mis sur l'action à entreprendre pour une maternité librement choisie et pour des garderies populaires.

La seconde rencontre est une initiative des GIQ (Groupes d'intervenants dans le quartier), l'association En lutte, et les Cellules militantes ouvrières (CMO). La réunion aura lieu à l'école Emile Nelligan, 4750, rue Henri-Julien (coin Villeneuve). Les thèmes abordés: les femmes et les luttes ouvrières; les femmes et les luttes démocratiques; les femmes dans le tiers monde et les femmes dans les pays socialistes.

La Fédération des femmes du Québec, qui compte plus de 130.000 membres, n'a prévu aucune manifestation spéciale pour cette journée, mais plusieurs participeront à titre individuel aux manifestations de leur choix un peu partout à travers la province.

Au cours d'une conférence de presse qui avait lieu hier matin, Francine Lamoureux, de la CEQ, a affirmé que le secrétaire de l'Année internationale de la femme, par sa publicité, entretient de coup de millions l'illusion que chaque femme, isolément, peut assurer sa promotion personnelle. "Nous croyons, quant à nous, a-

t-elle souligné, que la solution aux problèmes des femmes ne peut être que collective. Par le fameux "Pourquoi pas" de la publicité parue dans les journaux et entendue à la radio, on fait croire aux femmes qu'elles arriveront seules à améliorer leur situation... "Pourquoi pas" briguer les suffrages au poste de premier ministre? "Pourquoi pas", comme les garçons, devenir médecin, avocat, juge, ingénieur? "Pourquoi pas" une femme au conseil d'administration? Oui, mais au prix de quelles difficultés! On n'a pas encore abordé les vraies questions: les congés de maternité, la sexualité, les garderies populaires".

Ce groupe lance un appel particulier à toutes les femmes — aux travailleuses dans les usines, dans les écoles, dans les restaurants, dans les magasins, dans les bureaux, aux ménagères, aux étudiantes, et plus spécialement à celles qui sont isolées, à celles qui ne font pas partie d'aucun mouvement organisé. "Ces femmes doivent sortir de leurs maisons, de leur petit monde à elles, et se joindre à la lutte. On a besoin de toutes les énergies", a remarqué Danielle Lamoureux.

Faisant allusion aux déclarations que faisait à Paris, ces jours derniers, le ministre d'Etat aux affaires sociales du Qué-

bec, Mme Lise Bacon, qui a assisté aux "journées internationales de la femme", en particulier en ce qui concerne les contraceptifs gratuits et les garderies, Lucie Dagenais de la CSN a déclaré qu'il s'agissait "d'une belle opération de relation publique qu'il fallait prendre avec un grain de sel". "C'est plus facile de parler haut et fort à Paris qu'à Québec".

Le Québec est la seule province où il n'y a pas de législation du congé de maternité... le ministère de l'éducation et un certain comité catholique de 15 personnes bloquent l'éducation sexuelle dans les écoles... aucun progrès n'est envisagé dans l'application de la loi déjà très insuffisante sur l'avortement... on ferme des garderies... il n'y a aucune législation sérieuse à l'horizon contre la discrimination dans l'emploi (il y a bien un projet de loi, mais il est très conservateur et ne règlera rien), ont noté hier, au cours de la conférence de presse, les porte-parole du premier groupe. "Beaucoup a été dit mais tout reste à faire".

C'est justement pour engager les femmes à passer à l'action et à définir des moyens précis qu'une invitation pressante est lancée à toutes les Québécoises de se regrouper samedi pour poursuivre la lutte.

Les femmes sont plus sujettes à la pauvreté

OTTAWA (PC) — Selon une étude publiée par le Conseil canadien de développement social, les femmes sont beaucoup plus sujettes à la pauvreté que les hommes.

Ainsi, en 1973, alors que les familles ayant un chef féminin représentaient 8,6 pour cent de toutes les familles canadiennes, elles constituaient 28,7 pour cent des familles à faible revenu, soit une incidence de pauvreté trois fois plus élevée que pour les autres familles canadiennes.

Selon les conclusions de l'étude intitulée

"Canadian Fact Book on Poverty", dont la version française "Données de base sur la pauvreté", n'est pas encore disponible, le chef de famille de sexe féminin aurait 40,1 pour cent de "chances" d'être pauvre, comparativement à 9,3 pour cent pour les hommes.

Le conseil indique par ailleurs qu'environ deux-tiers des Canadiens sans conjoint dont le revenu est faible sont des femmes et que plus des deux-tiers des femmes âgées de moins de 25 ans ont un revenu inférieur à \$5.000.

Enquête sur le diaporama

QUEBEC (PC) — Le diaporama controversé du ministère des Affaires sociales sur la sexualité semble avoir amené un certain nombre d'étudiants à diminuer la fréquence de leurs relations sexuelles.

C'est du moins l'une des constatations qui se dégagent d'une enquête fragmen-

taire menée l'an dernier par le MAS dans trois polyvalentes du Québec.

Cette enquête a révélé que 5,7 pour cent des étudiants interrogés avaient diminué le rythme de leurs relations sexuelles après avoir visionné le document, alors que 2,8 pour cent ont admis avoir eu plus de relations.

L'abus de certains producteurs menace les forêts québécoises

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec met en garde les Offices de producteurs de bois qui, cédant à l'appât des gains immédiats, dilapident ce bien-fonds national. A titre d'exemple, l'Ordre explique que les producteurs de bois des régions de Québec et Québec-Sud ont largement et allégrement dénoncé les quotas de 100.000 cordes prévus par les plans d'aménagement forestiers et que le volume de bois en provenance de ces régions serait de l'ordre de 200.000 cordes par année.

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec considère qu'il est tout à fait anormal que des Offices de producteurs permettent des écarts aussi marqués entre les inventaires de coupe et les expéditions aux usines de pâtes et papiers. Rappelons que les producteurs privés de bois à pâtes (25% des expéditions résineuses du Québec) sont regroupés au sein des Offices de producteurs et doivent se présenter

devant la Régie des marchés agricoles pour justifier leurs prix de coupe (\$45 la corde actuellement).

Il y a quelques jours, les Offices des régions de Québec et Québec-Sud demandaient au ministère des Terres et Forêts d'intervenir afin de les aider à écouler ces surplus de bois à pâtes. L'Ordre des ingénieurs forestiers s'oppose à ce que le ministre, de par les pouvoirs que lui confère la loi, fixe les prix et les quantités de cordes de bois que les utilisateurs industriels devraient acheter de ces deux Offices.

Selon le président de l'Ordre des ingénieurs forestiers, M. Raymond Dion, le ministère des Terres et Forêts saborderait au départ les tentatives encore timides d'aménagement rationnel de la forêt privée en sanctionnant les abus de ces producteurs. En tant qu'aménagistes des superficies sylvicoles du

Québec, les ingénieurs forestiers tiennent à souligner que le respect des possibilités de production d'une forêt (on ne peut couper plus de pieds cubés qu'ils en poussent chaque année sans voir la forêt déperir!) demeure une condition sine qua non à la planification des futurs approvisionnements en essences résineuses.

"Si l'on poursuit cette politique de gruger le capital forestier, il sera difficile de récolter des intérêts en l'an 2000... car le capital aura été irrémédiablement spolié", de nous confier hier M. Dion. Quant aux raisons économiques invoquées par les producteurs (mauvaises récoltes, inflation, etc.), l'Ordre des ingénieurs forestiers rejette du revers de la main cette litanie qui n'est qu'une échappatoire pour se donner bonne conscience alors que l'on menace la pérennité même des forêts québécoises.

Liste des numéros gagnants

du tirage numéro



Loterie Olympique Canada

4

16 février 1975

1^{er} million

5 0 4 2 9 1 8

59 billets se terminant par 4 2 9 1 8 gagnent \$5.000
540 billets se terminant par 2 9 1 8 gagnent \$1.000
5400 billets se terminant par 9 1 8 gagnent \$100

2^e million

6 4 0 5 1 0 1

59 billets se terminant par 0 5 1 0 1 gagnent \$5.000
540 billets se terminant par 5 1 0 1 gagnent \$1.000
5400 billets se terminant par 1 0 1 gagnent \$100

jusqu'à maintenant

211,000

heureux gagnants se sont partagés plus de

\$60 millions

en prix

Participez dès maintenant au 5^e tirage

3ième numéro complet	2 9 1 9 4 7 1	gagne	\$500.000
59 billets se terminant par	1 9 4 7 1	gagnent	\$5.000
540 billets se terminant par	9 4 7 1	gagnent	\$1.000
5400 billets se terminant par	4 7 1	gagnent	\$100
4ième numéro complet	6 8 0 8 3 3 6	gagne	\$250.000
59 billets se terminant par	0 8 3 3 6	gagnent	\$5.000
540 billets se terminant par	8 3 3 6	gagnent	\$1.000
5400 billets se terminant par	3 3 6	gagnent	\$100
5ième numéro complet	4 9 9 8 1 6 7	gagne	\$200.000
59 billets se terminant par	9 8 1 6 7	gagnent	\$5.000
540 billets se terminant par	8 1 6 7	gagnent	\$1.000
5400 billets se terminant par	1 6 7	gagnent	\$100
6ième numéro complet	4 0 1 0 3 7 0	gagne	\$150.000
59 billets se terminant par	1 0 3 7 0	gagnent	\$5.000
540 billets se terminant par	0 3 7 0	gagnent	\$1.000
5400 billets se terminant par	3 7 0	gagnent	\$100
7ième numéro complet	3 9 8 4 5 7 5	gagne	\$125.000
59 billets se terminant par	8 4 5 7 5	gagnent	\$5.000
540 billets se terminant par	4 5 7 5	gagnent	\$1.000
5400 billets se terminant par	5 7 5	gagnent	\$100
8ième numéro complet	3 4 7 5 1 5 5	gagne	\$100.000
59 billets se terminant par	7 5 1 5 5	gagnent	\$5.000
540 billets se terminant par	5 1 5 5	gagnent	\$1.000
5400 billets se terminant par	1 5 5	gagnent	\$100
9ième numéro complet	5 7 6 7 7 7 9	gagne	\$75.000
59 billets se terminant par	6 7 7 7 9	gagnent	\$5.000
540 billets se terminant par	7 7 7 9	gagnent	\$1.000
5400 billets se terminant par	7 7 9	gagnent	\$100
10ième numéro complet	2 5 3 9 6 7 1	gagne	\$50.000
59 billets se terminant par	3 9 6 7 1	gagnent	\$5.000
540 billets se terminant par	9 6 7 1	gagnent	\$1.000
5400 billets se terminant par	6 7 1	gagnent	\$100
11ième numéro complet	2 1 7 6 2 6 2	gagne	\$50.000
59 billets se terminant par	7 6 2 6 2	gagnent	\$5.000
540 billets se terminant par	6 2 6 2	gagnent	\$1.000
5400 billets se terminant par	2 6 2	gagnent	\$100
12ième numéro complet	4 0 7 8 0 4 9	gagne	\$50.000
59 billets se terminant par	7 8 0 4 9	gagnent	\$5.000
540 billets se terminant par	8 0 4 9	gagnent	\$1.000
5400 billets se terminant par	0 4 9	gagnent	\$100
13ième numéro complet	3 0 4 1 6 9 1	gagne	\$50.000
59 billets se terminant par	4 1 6 9 1	gagnent	\$5.000
540 billets se terminant par	1 6 9 1	gagnent	\$1.000
5400 billets se terminant par	6 9 1	gagnent	\$100
14ième numéro complet	5 9 2 6 2 2 1	gagne	\$50.000
59 billets se terminant par	2 6 2 2 1	gagnent	\$5.000
540 billets se terminant par	6 2 2 1	gagnent	\$1.000
5400 billets se terminant par	2 2 1	gagnent	\$100



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

ÉTUDES À TEMPS PARTIEL POUR LES ENSEIGNANTS EN EXERCICE

La Faculté des arts et des sciences, de concert avec la Faculté des sciences de l'éducation, offre aux enseignants qui désirent parfaire leur formation, la possibilité de poursuivre des études à temps partiel conduisant au baccalauréat ès arts avec sujet mineur en éducation (enseignement secondaire) (2) et sujet majeur dans les disciplines suivantes:

- études anglaises ■ études françaises
- géographie ■ histoire

DATES LIMITES POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE D'ADMISSION

- le 1^{er} AVRIL pour la session d'été 1975
- le 1^{er} JUILLET pour la session d'automne 1975

(1) L'étudiant qui est admis en "Liste externe" fait une partie de sa scolarité le campus le soir ou le samedi et quelques cours enregistrés sur cassettes, le campus le soir ou le samedi et quelques cours enregistrés sur cassettes.

(2) La scolarité du mineur peut aussi se faire à temps partiel. Les détenteurs d'un brevet A pourront obtenir, après étude du dossier, l'équivalence du mineur en éducation s'ils ont suivi un programme régulier et si leurs cours sont compatibles avec ceux qui seraient exigés au mineur.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Découper, remplir et retourner le coupon-réponse ci-dessous au:

Secrétariat de la Liste externe
Faculté des arts et des sciences
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
C.P. 6128 — Montréal 101
Tél.: 343-7393

- ☐ Je désire recevoir l'annuaire de la Liste externe

- ☐ Je désire recevoir un formulaire de demande d'admission

NOM: _____

PRÉNOM: _____

ADRESSE: _____

TÉL: _____

Le dialogue rhodésien rompu après l'arrestation du révérend Sithole

SALISBURY (Reuter) — L'arrestation, hier, par les autorités rhodésiennes du révérend Ndebaningi Sithole, considéré comme le plus militant des dirigeants nationalistes de Rhodesie, a rompu les ponts entre le gouvernement de M. Ian Smith et le Conseil national africain.

Président de l'ANC, Mgr Abel Muzorewa a annoncé dans la soirée que le conseil s'opposerait à toute nouvelle rencontre avec le premier ministre rhodésien tant que M. Sithole demeurerait en détention.

La prochaine rencontre entre le premier ministre rhodésien et les représentants de l'ANC pour discuter de la tenue d'une conférence sur l'avenir politique du pays devait avoir lieu demain.

Le révérend Sithole, ex-président du ZANU (union nationale africaine Zimbabwé) a été arrêté par la police secrète rhodésienne à son domicile de Salisbury, pour complot visant à assassiner ses rivaux politiques.

En début de journée à Lusaka, le ZANU, dans un communiqué, déclarait n'avoir pas été surpris par l'arrestation de son chef, et annonçait que sa détention allait "inciter le peuple du Zimbabwe à poursuivre la lutte armée jusqu'au bout avec une détermination accrue."

Adjoint du révérend Sithole au sein du Zanu, M. Robert Mugabe a déclaré pour sa part à Salisbury que l'arrestation de son chef portait un coup très sévère à la "prétendue détente."

Nationalisation des terres en Éthiopie

ADDIS ABEBA (Reuter) — Les dirigeants militaires éthiopiens ont annoncé hier la nationalisation des terres dans tout le pays, mettant fin à plusieurs siècles de féodalité en Éthiopie.

Dans une proclamation diffusée par la radio, le conseil militaire a annoncé que "toutes les terres cultivables deviennent la propriété collective du peuple éthiopien. Aucune personne, ou organisation commerciale ou tout autre organisation ne pourra dorénavant détenir des terres en toute propriété."

"La superficie de terre allouée à chaque famille agricole ne devra jamais excéder dix hectares." Le recours à la main-d'oeuvre agricole est interdit, de même que la vente, l'échange, l'hypothèque, la location ou le transfert ou la cession par tous autres moyens de terres allouées par le présent décret, qui est entré en vigueur hier 4 mars.

Dans l'attente de l'application de la réforme, tout travailleur agricole ou métayer aura le droit de possession de la terre qu'il cultivait. Les propriétaires terriens, privés de leurs terres, se voient re-

connaître le droit "de partager équitablement la terre" avec leurs métayers.

Ces mesures, les plus profondes introduites par les militaires depuis la déposition de l'empereur Haile Sélassié en septembre dernier, sont appelées, si elles sont intégralement appliquées, à transformer profondément la vie de la population rurale d'Éthiopie, dont plus de la moitié exploitait la terre en métayage au profit de grands propriétaires terriens. Selon l'ancien système, les métayers devaient verser aux propriétaires les trois quarts de leurs récoltes.

La seule réaction à la nationalisation des terres a été jusqu'ici celle des étudiants, des milliers d'entre-eux ont défilé dans la rue d'Addis Abéba peu après l'annonce de la nationalisation des terres aux cris de "Le peuple au pouvoir", "aux propriétaires, briser-leur les membres." Aucune réaction de l'Eglise, qui possédait une proportion importante des terres, n'a été enregistrée.

D'après des estimations officielles, la famille de l'empereur possédait environ quinze pour cent des terres cultivables, le

gouvernement vingt-cinq pour cent et l'ancienne aristocratie ainsi que l'Eglise vingt pour cent chacune. Le reste était divisé entre petits propriétaires terriens.

On estime que les petits seraient au nombre de quarante mille, nombre d'entre eux possèdent leur armée privée. Ils employaient jusqu'ici quelque quatre millions d'ouvriers agricoles. Depuis la déposition de l'empereur, une certaine tension règne parmi les propriétaires terriens. Certains d'entre-eux ont pris le maquis pour organiser la résistance face aux réformes.

On rappelle en outre que des milliers d'anciens combattants ont reçu du gouvernement de l'empereur Haile Sélassié quarante hectares de terre chacun en reconnaissance de leurs services dans la défense du pays contre l'envahisseur italien, et qu'il est peu probable qu'ils se laissent déposséder sans réagir.

Cette réaction est d'ailleurs envisagée par les autorités. Le quotidien Ethiopian Herald (gouvernemental) souligne que le gouvernement s'attend à une forte résistance dans l'application de son

programme de distribution des terres. "Le plan d'action annoncé par le gouvernement aujourd'hui cassera la structure des aristocrates du passé qui tenteront certainement de faire obstruction à l'application complète de la proclamation du gouvernement," écrit-il. Des mesures sévères sont prévues contre "toute personne qui entravera l'exécution normale de cette proclamation ou en violera les dispositions".

A dater du 4 mars, toute grande propriété "sera placée sous la propriété de l'Etat et administrée par l'Etat ou par des coopératives ou sera distribuée aux exploitants agricoles pour leur usage personnel." La proclamation prévoit également la création d'associations de paysans exploitant des superficies qui ne seront pas supérieures à huit cents hectares. "Métayers, paysans sans terre, ouvriers agricoles et propriétaires possédant moins de dix hectares seront membres de ces associations." Après achèvement du processus de distribution des terres, tout ancien propriétaire aura le droit de devenir membre d'une association.

L'Afrique du mobutisme ou la technique de l'effervescence

par BERNARD FELLER
correspondance particulière

"Si vous voulez voir de l'animation, m'avait-on dit, allez à la Maison du peuple, il y a une séance cet après-midi". Un spectacle saisissant m'attendait. Trois mille jeunes gens et jeunes filles, habillés de T-shirts aux couleurs vives, dansaient, scandaient des slogans et chantaient aux rythmes des tam-tam et d'un orchestre afro-cubain. Comparé à cela, un festival pop paraîtrait terne et tranquille.

Il s'agissait d'une répétition de la section "écoliers" des jeunes du Rassemblement du peuple togolais, le parti unique dans lequel sont embrigadés tous les groupements du pays: syndicats, éclaireurs, association des vendeuses de piments, etc.

Bien qu'ils eussent l'air de s'amuser follement, les militants-animateurs n'étaient pas là pour le plaisir. L'animation c'est une chose sérieuse, pensée, dirigée et étroitement surveillée par les grands dignitaires de l'Etat. Comme le disait un des organisateurs ventripotents: "Il ne s'agit pas de battre le tam-tam pêle-mêle. Il faut de la discipline". Sagement les écoliers apprenaient à interrompre un discours au bon moment; quand un orateur vitupérait le néo-colonialisme, le chef de file bondissait et lançait la question "indépendance nominale?" "Non" répondaient les animateurs avec un geste catégorique; "indépendance totale?", "oui, oui" hurlaient-ils avec enthousiasme. Il faut savoir dire "Bonne santé Président Gnassingbe Eyadema" dans plusieurs langues nationales et employer à bon escient les divers titres élogieux du chef de l'Etat: guide du Togo nouveau, timonier national, Président-fondateur du Rassemblement du peuple togolais, éclaireur de pointe, guide bien aimé et respecté. Il y a aussi les thèmes d'actualité. Lors de mon passage, le gouvernement faisait pression sur les doubles nationaux pour qu'ils re-

jetent le passeport non-togolais. Dès que le sujet était abordé, les animateurs devaient lancer le dialogue suivant:

— Un pied dehors, un pied dedans?
— NON.
— Les deux pieds dedans?
— OUI, les deux pieds dedans, Togo en avant, Eyadema toujours devant!

Les Européens haussent les épaules, mal à l'aise, et murmurent: fascisme... maoïsme... Ils vont chercher trop loin: c'est le mobutisme qui travaille l'Afrique en ce moment. L'animation, en effet, est une technique d'encadrement et de mobilisation des masses, inspirée par certaines méthodes chinoises et nord-coréennes — mais avec un fort apport de folklore africain — que le président Mobutu Sese Seko, au Zaïre, a érigée tout à la fois en mode de gouvernement, en doctrine politique et en révolution culturelle.

Curieusement, la négritude et les différentes conceptions du socialisme africain — ces théories qui passionnaient l'intelligentsia — ont quelque peu passé de mode. On les trouve trop compliquées, trop européennes. La vogue est aux idées venues du Zaïre, moins cohérentes sans doute, mais qui répondent mieux à certaines préoccupations du moment. Même dans les pays où le mobutisme ne fait pas partie du credo officiel, on observe un mouvement de retour aux sources culturelles. Les mini-jupes, les perruques et les pompadours qui blanchissent la peau sont interdites. Les prénoms chrétiens sont remplacés par des prénoms africains. Les villes sont rebaptisées. Au Tchad, les intellectuels doivent se soumettre aux rites d'initiation primitifs de leur tribu. En République Centrafricaine, on coupe les oreilles ou les mains des voleurs. De manière générale, les valeurs reçues de la civilisation occidentale sont remises en question. Les Africains veulent être eux-

mêmes. A ces aspirations diffuses, l'authenticité Zaïroise apparaît aux yeux de beaucoup comme une réponse en tout cas partielle.

Sur un tout autre plan, le Zaïre offre aussi un modèle politique commode aux militaires depuis trop longtemps au pouvoir pour oser encore prétendre qu'ils céderont la place aux civils dès que l'ordre aura été remis dans les affaires de l'Etat. Mobutu Sese Seko est un général qui a su garder le pouvoir en le "civilisant". Sa recette ne pourrait-elle pas réussir ailleurs?

En Haute-Volta l'attrait de "la voie zaïroise" est particulièrement évident. Dans ce pays l'armée n'avait pas vraiment pris le pouvoir, elle y avait été plutôt portée en 1966 par une insurrection populaire à Ouagadougou. Dictateur militaire malgré lui, le général Sangoulé Lamizana était resté attaché à l'idéal démocratique. Il l'avait prouvé en 1970 en dotant le pays d'une constitution partageant le pouvoir entre les militaires et les hommes politiques pendant une période transitoire de 4 ans avant le retour complet à la vie civile. Une solution qui aurait été idéale si des querelles au sein du parti majoritaire n'avaient paralysé le gouvernement. Le général Lamizana, qui jusqu'à la dernière minute avait donné l'impression qu'il allait laisser les politiciens se débrouiller seuls, en dépit de leur mauvaise entente, fut poussé par les jeunes officiers et les circonstances à reprendre le pouvoir en 1974. Cette fois avec l'intention de le garder.

Ce brusque coup de barre prit tout le monde au dépourvu, à commencer par les penseurs politiques militaires. Le passage d'un régime Lamizana à l'autre pouvait difficilement être présenté comme une révolution; on parla donc du Renouveau. Il y a un gouvernement du Renouveau, un Conseil consultatif du Renouveau, une Voix du Renouveau (la radio). Puis, comme les populations ne comprenaient toujours pas ce qui avait changé — "alors c'est bientôt fini cette indépendance" demandaient les villageois — on essaya de combler le vide politique par des marches. A tour de rôle les populations des différentes régions défilent devant le Président pour exprimer leur soutien au gouvernement du Renouveau. Avec un peu d'imagination, on peut y voir un plébiscite.

Les Voltaïques toutefois sont des gens sérieux et réservés. Il est peu probable qu'ils se laissent prendre par la fiesta permanente. D'ailleurs la Haute-Volta, un des pays les plus pauvres du monde, n'en a pas les moyens. Au retour d'une marche du Renouveau plusieurs voitures officielles étaient tombées en panne sèche à quelques kilomètres de la capitale. Les paysans marchent, mais l'Etat n'a pas assez d'essence pour faire marcher les voitures de ses dignitaires. De l'expérience zaïroise, la Haute-Volta ne retiendra probablement que le parti unique.

Au Togo en revanche, il y avait déjà un parti unique, mais le besoin d'un dialogue avec la base commençait à se faire sentir. L'animation telle qu'on la pratique au Zaïre semblait une bonne formule. C'est alors que se produisit un accident singulier. Au début de l'année dernière, peu après que l'Etat eut pris une participation de 51% dans les mines de phosphate, l'avion présidentiel s'écrasait à Sarakawa, dans le nord du pays. Indemne mais fortement secoué, le général Eyadema crut qu'il avait été victime d'un attentat impérialiste. Comme les prix du phosphate étaient en train de tripler, il en profita



Lamentations de groupe sur le lieu de l'accident d'avion dont le président togolais, Gnassingbe Eyadema, est sorti indemne.

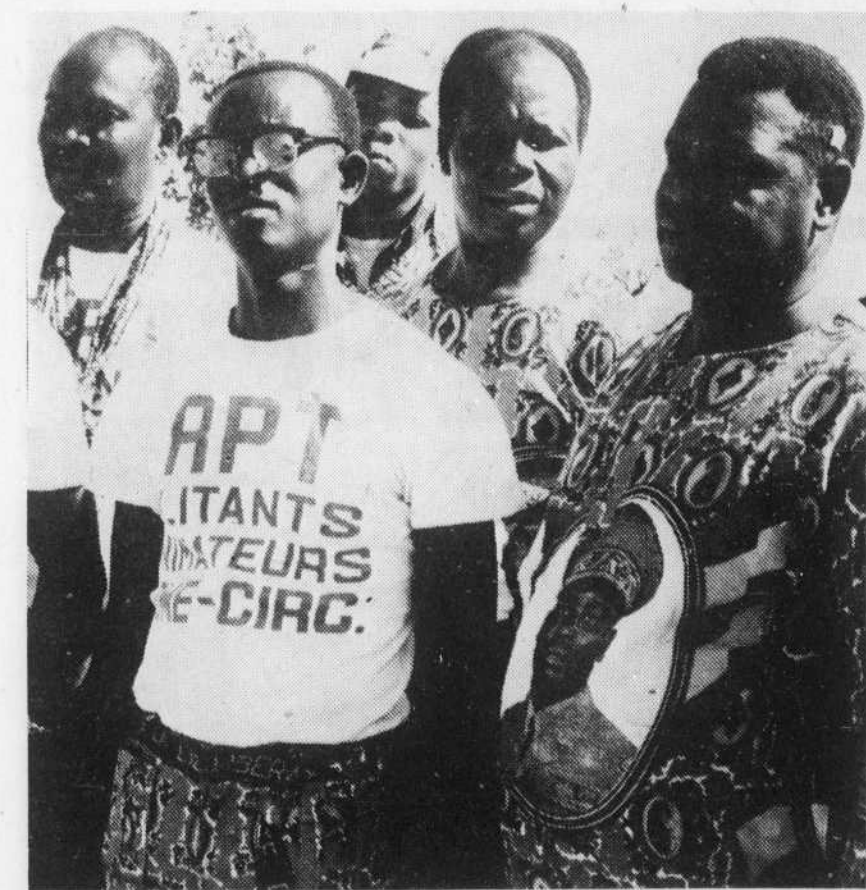
pour nationaliser la Compagnie togolaise des mines du Bénin à 100%.

Pour les organisateurs de l'animation, c'était un thème saisissant: le miracle de Sarakawa survint aux coups de l'impérialisme international. Dans tout le pays, les animateurs l'exploiteront jusqu'à la fin de l'année. Une année après l'accident, j'ai assisté à un pèlerinage de Sarakawa. Mille animateurs avaient fait le voyage de 500 km depuis Lomé pour se recueillir devant les débris de l'appareil. Pendant plusieurs heures sous un soleil de plomb, ils avaient

alterné les lamentations avec de virulentes dénonciations des complotistes étrangers. Aucun signe d'hostilité cependant pour l'unique spectateur blanc dans cette foule mimant la colère. "Il ne faut pas prendre ce que vous venez d'entendre littéralement, c'est un mythe à pouvoir éducatif", m'expliqua gentiment un dirigeant du parti.

Lavage de cerveau? Abrutissement des masses? Il est rassurant de rappeler que Nkrumah avait poussé ce genre de technique beaucoup plus loin et que les Gha-

néens d'aujourd'hui ont gardé une belle indépendance d'esprit. Si elle est utilisée pour mobiliser le peuple dans un sens favorable au développement, l'animation peut être très utile. Néanmoins pour que l'élan se maintienne il faut que le pays enregistre un minimum de succès. C'est peut-être le cas au Zaïre et au Togo, deux pays où les perspectives économiques sont excellentes. La Haute-Volta en revanche semble réaliser que les marches du Renouveau ne la conduiront pas très loin.



Une équipe d'animateurs: "il ne s'agit pas de battre le tam-tam pêle-mêle."

20 morts et crise politique au Liban

BEYROUTH (d'après Reuter) — La manière dont les autorités libanaises ont fait face à la crise qui a fait à ce jour vingtaine de morts dans le sud du Liban pourrait entraîner la chute du gouvernement de coalition en place depuis seulement quatre mois.

Au port de Saïda, l'atmosphère demeure tendue à la suite des combats qui ont fait quatorze morts parmi la population civile et six parmi la troupe, ainsi que de très nombreux blessés.

M. Malek Salam, ministre des ressources hydroélectriques, a menacé de présenter sa démission aujourd'hui au cours d'une réunion régulière du conseil des ministres si le général Iskander Ghanem, commandant des forces armées, n'était pas limogé.

Le parti de la Phalange, de M. Pierre Gemayel, a menacé de retirer ses deux ministres du cabinet de 18 membres si le général Ghanem n'était pas limogé. Le Parti national libéral de l'ancien président Camille Chamoun a adopté la même position, tandis que M. Raymond Eddé, chef du bloc national, a invité le gouvernement dans son entier à démissionner.

Le cessez-le-feu à Saïda a été perturbé lundi soir par une attaque à la mitrailleuse et à la roquette anti-char contre un camion rempli de soldats. Un porte-parole militaire a précisé qu'un militaire avait été tué et 29 autres blessés.

Cette attaque a été condamnée par le comité des citoyens de Sidon mais la grève générale qui paralyse la ville depuis sept jours sera maintenue jusqu'à ce que ses exigences soient satisfaites, principalement l'annulation de la concession de pêche exclusive qui a été accordée à une importante société.

DANS VODKA C'EST KALINKA



UN NOUVEAU PRODUIT

Distillé et embouteillé par les Distilleries Marchand Ltée, Berthierville, Québec
Commercialisé par les Agences Melquat Inc., Montréal, Québec

363-1585



AVIS
AUX ÉTUDIANTS DE L'UQAM
VENTE DE FERMETURE
DE LA COOP DE L'UQAM
JUSQU'À 50%
DE RÉDUCTION
1180 BLEURY (LOCAL DE LA COOP)

BILINGUISME FONCTIONNEL
Nouvelle façon d'apprendre l'anglais
Méthode "audio-visuelle"
Session du Printemps
commençant le 22, 24 et 25 mars
7 semaines - 42h - \$72.00
Programmes le samedi, l'après-midi et le soir
Niveaux: débutants, Intermédiaires et Avancés
Tests de classement
jeudi, 6 mars
de 17.00 à 19.00 heures
YMCA CENTRE VILLE
Heures d'affaires
Lundi au
vendredi de 9h à 5h,
samedi de 9h à 5h.
1441, rue Drummond
849-5331, poste 723

variétés

Les Séguin plongés dans le bruit se réfugie en Australie

par Yves Taschereau

L'idée était pourtant très belle... Quand on sait qui sont les Séguin, quand on pense à l'atmosphère d'intimité grave et détendue à la fois qui se dégage de leurs tours de chant, il était assez difficile de les imaginer sur une scène froide et impersonnelle de la Place des Arts. Aussi l'idée de ce concert au "Piano Nobile" de la Place des Arts, devant un public assis sur le tapis comme dans un très grand salon, était belle. Je mettrai du tien à oublier l'image globale des deux chanteurs qui parlaient et riaient à couper, tandis que derrière eux,

à travers un grand rideau transparent, se profilaient les tours illuminées d'un Montréal anonyme et dénotant.

Mais voilà, il y avait l'idée et il y a eu la réalité. Il s'est avéré extrêmement difficile d'entrer dans l'atmosphère du tour de chant à cause d'une série d'ennuis techniques. D'abord le bruit: les employés du bar se comportaient exactement comme ceux d'une taverne, en parlant très fort, en se criant des chiffres et en déplaçant des chaises qui grinçaient sur le plancher; comme si personne ne chantait à vingt pieds d'eux.

Je pense à la merveilleuse chanson "Les Saisons", écrite par Raoul Duguay, dont je n'ai entendu que des bribes à travers le bruit que faisait un type qui ramassait des verres cassés à l'étagère du dessous. Mais ce n'est pas tout; le système de son était prodigieusement mauvais. La musique parvenait par moments des boîtes placées près des chanteurs. Tandis qu'à d'autres elle tombait des boîtes du plafond; ainsi le son s'est déplacé trois fois pendant l'audition d'un très beau passage instrumental de la chanson "A la pleine lune", ce qui eut un effet

de désolement.

Dans de telles conditions, la communication avec le public fut beaucoup moins réussie qu'à l'accoutumée. Les gens réagissaient moins à ce qu'ils entendaient mal, tandis que de leur côté, les Séguin ont moins parlé entre les chansons. Il serait tout à fait exagéré de parler d'un malaise, mais il m'a semblé que le courant de bien-être qu'ils diffusent en temps normal ne passait pas. Il faut aussi tenir compte d'une chose importante au niveau de leur répertoire. Le matériel de leur nouveau disque vise moins une participation de foule, comme leur bon vieux blues qui amène le "Train du Nord" de Félix Leclerc, leurs nouvelles chansons visent plutôt à créer une paix intérieure, une sérénité fort éloignée de l'exubérance d'un réel, pas exemple.

Mais il n'en reste pas moins que, si l'on réussit à oublier toutes les interférences déjà mentionnées, leur concert était très beau. Accompagnés de cinq musiciens, ils ont pu donner une dimension nouvelle à leur musique qui devient beaucoup plus riche. A l'harmonie des voix s'ajoute une utilisation magistrale du violon et de la contrebasse dans un ensemble presque classique. Les textes de leurs nouvelles chansons, comme celui de "La Prière à la terre" qui fut distribué aux spectateurs, rejoignent une justesse de ton et une simplicité que nous avons peut-être trop longtemps oubliée. En fait, si j'étais certain que les défauts techniques du soir de la première ont été corrigés, je retournerais sûrement écouter le concert des Séguin...

CANBERRA (AFP) — Le jeune violoniste soviétique Eorgi Ermolenko revient en Australie après avoir demandé asile à ce pays en août dernier.

Ermolenko, âgé de 18 ans, qui effectuait alors une tournée en Australie avec un groupe de musiciens soviétiques avait demandé asile à Perth, en Australie occidentale.

Sous la pression des officiels russes et des autres musiciens, il avait changé d'avis et donné son accord pour rentrer en Union soviétique. Mais les syndicats avaient protesté contre les pressions exercées sur lui et avaient empêché un avion com-

mercial de lui faire quitter le pays. Finalement un avion militaire l'avait emmené à Singapour.

Les services officiels d'immigration australiens ont annoncé hier qu'Ermolenko et ses parents sont attendus à Sydney la semaine prochaine et qu'ils bénéficieront de l'aide officielle aux immigrants.

noncé hier qu'Ermolenko et ses parents sont attendus à Sydney la semaine prochaine et qu'ils bénéficieront de l'aide officielle aux immigrants.



En dépit de conditions difficiles qui en auraient découragé plus d'un, les Séguin ont réussi à donner un excellent spectacle au Piano Nobile de la Place des Arts.

bref

VIDEO: jusqu'au 13 mars on peut assister au Vidéo-théâtre de la rue Saint-Denis à la projection d'une bande de Norman Levine, "Gladys, A Queen in Exile". Gladys, ex-servante de restaurant dans le quartier Milton-Park, raconte sa vie, ses joies, ses tristesses et la mort de son coin de terre qui a dû laisser place au projet de grandeur de la Place Concordia. Les représentations ont lieu à 20h. L'Entrée est libre.

LE SUSPENSE DE L'ANNÉE
N.Y. Magazine



NE VOUS
RETOURNEZ PAS
VERSION: DON'T LOOK NOW
SEM: 7.25 - 9.35
Cinéma 7e art
722-0302
3180 rue BELANGER

LE FANTÔME DE LA LIBERTÉ
UN FILM DE LUIS BUNUEL
EISENSTEIN
14 ANS
le milieu du monde
Le plus beau film de Tanner... un événement poétique
Elysee
35 MILTON / 842-6053

APRÈS "VIVA LA MUERTE"
ARRABAL
J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU
7.15 - 9.15
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE 721-6060

LES FILMS RENE MALO présentent
PIERRE RICHARD
JANE BIRKIN
FOLLEMENT DRÔLE!
LA MOUTARDE ME MONTE AU NEZ!
1.20, 3.20, 5.25, 7.25, 9.30
CHAMPLAIN
STE CATHERINE PAPINEAU 524-1665
SAINT-JÉRÔME
REX

françoise chartrand présente
Les SÉGUIN
3-4-5 MARS
20 HEURES • BILLETS \$4.00
(APPORTEZ VOS COUSSINS)
En vente: Place des Arts, l'Alternatif
Le Somnambule, (Laval), et Sauvé Frères
FOYER PIANO NOBILE DE LA
SALLE VILLERAY-PELLERIN
françoise chartrand inc.

Un jour seulement
2.00 et 8.15
POUR TOUS
ANDRÉ DE LA VARRE
présente
Fabuleuse Espagne
en COULEUR
PREMIÈRE CANADIENNE!
Avec GUY DE LA RIVIERE
agissant comme hôte et guide
en personne sur la scène
ÂGE D'OR ET ENFANTS DE
MOINS DE 14 ANS... \$1.00
AUJOURD'HUI
RIVOLI
St Denis & Bélanger 777-3125
DEMAIN 6 MARS
VERSAILLES
7265 Sherbrooke E. 353-7880
LUNDI 10 MARS, MASKA (ST-HYACINTHE)

Après "LA GRANDE BOUFFE",
le nouveau film de Marco Ferreri
TOUCHE PAS LA FEMME BLANCHE!
CATHERINE DENEUE
MARCELLO MASTROIANNI
MICHEL PICCOLI
PHILIPPE NOIRET
UGO TOGNAZZI
SERGE REGGIANI
DARRY COWL
ALAIN CUNY
FESTIVAL
525-8600
STATION BEAUDRY
1206 est. Ste-Catherine

POUR TOUS
Les Vautours
une histoire d'héritage
gilbert monique carmen amulette
sicolte mercure tremblay garneau
COMMENÇANT VENDREDI
CINÉMA DE PARIS
896 O. Ste-Catherine 861-2996
FLEUR DE LYS
858 est. Ste-Catherine 288-3303

LINO VENTURA • ANNIE GIRARDOT
ISABELLE ADJANI
dans
la gifle
DÈS LE 14 MARS
Cinéma VILLERAY

LE CONSEIL QUÉBÉCOIS
POUR LA DIFFUSION
DU CINÉMA présente:
SOIRÉES-RENCONTRES
CE SOIR, mercredi 5 MARS à 9h.
invités: Maurice Bulbulian
et Michel Gauthier
et leurs films:
SALVATOR ALLENDE
GOSSEN: UN TÊTEMOIGNAGE
et
LA RICHESSE DES AUTRES
Un parallèle entre la situation du secteur minier au Québec et sous le gouvernement Allende au Chili.
C'EST UN RENDEZ-VOUS
OUTREMONT
Prix d'entrée \$1.50
1248 Bernard 277-4145

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD présentent
YVES MONTAND, MICHEL PICCOLI,
SERGE REGGIANI, GERARD DEPARDIEU
dans
Vincent, François, Paul et les autres...
UN FILM DE CLAUDE SAUTET
CREMAZIE
ST-DENIS, CREMAZIE 388-4210
Horaire 7.20 - 9.30

tnm théâtre du nouveau monde
LONG VOYAGE VERS LA NUIT
EUGENE O'NEILL
Mise en scène: Jean Gascon
Décors et costumes: Robert Prévost
Éclairages: Yves Neveu
Jean Gascon
Denise Pelletier
Gabriel Gascon
François Tassé
et Marie Codebecq
Première: demain soir
84 ouest, rue SAINT-CATHERINE
Tél.: 861-0563

la Compagnie du Centre national des Arts présente
WOYZECK
de Büchner
en français
mise en scène de Jean Herbiot et Felix Mirbt
A VOIR ABSOLUMENT
A.Gruslin - Le Devoir
EXPÉRIENCE EXTRAORDINAIREMENT FASCINANTE M.Daswaha - La Presse
au **centaur1** 453 St. François Xavier
réservations: 288-1229
du 4 au 9 mars 1975, à 20h30
matinées: les 8 et 9 mars à 14h30
soirées: \$4.00 (étudiants: \$2.25)
matinées: \$3.25 (étudiants: \$1.75)

Recul de l'or

Ranger Canada a perdu 1, à \$22 1-4 et Pan Ocean, 1-2, à \$11 3-4.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm	Ch
1990	100	100	100	100	100
1991	100	100	100	100	100
1992	100	100	100	100	100
1993	100	100	100	100	100
1994	100	100	100	100	100
1995	100	100	100	100	100
1996	100	100	100	100	100
1997	100	100	100	100	100
1998	100	100	100	100	100
1999	100	100	100	100	100
2000	100	100	100	100	100
2001	100	100	100	100	100
2002	100	100	100	100	100
2003	100	100	100	100	100
2004	100	100	100	100	100
2005	100	100	100	100	100
2006	100	100	100	100	100
2007	100	100	100	100	100
2008	100	100	100	100	100
2009	100	100	100	100	100
2010	100	100	100	100	100
2011	100	100	100	100	100
2012	100	100	100	100	100
2013	100	100	100	100	100
2014	100	100	100	100	100
2015	100	100	100	100	100
2016	100	100	100	100	100
2017	100	100	100	100	100
2018	100	100	100	100	100
2019	100	100	100	100	100
2020	100	100	100	100	100
2021	100	100	100	100	100
2022	100	100	100	100	100
2023	100	100	100	100	100
2024	100	100	100	100	100
2025	100	100	100	100	100
2026	100	100	100	100	100
2027	100	100	100	100	100
2028	100	100	100	100	100
2029	100	100	100	100	100
2030	100	100	100	100	100
2031	100	100	100	100	100
2032	100	100	100	100	100
2033	100	100	100	100	100
2034	100	100	100	100	100
2035	100	100	100	100	100
2036	100	100	100	100	100
2037	100	100	100	100	100
2038	100	100	100	100	100
2039	100	100	100	100	100
2040	100	100	100	100	100
2041	100	100	100	100	100
2042	100	100	100	100	100
2043	100	100	100	100	100
2044	100	100	100	100	100
2045	100	100	100	100	100
2046	100	100	100	100	100
2047	100	100	100	100	100
2048	100	100	100	100	100
2049	100	100	100	100	100
2050	100	100	100	100	100
2051	100	100	100	100	100
2052	100	100	100	100	100
2053	100	100	100	100	100
2054	100	100	100	100	100

[illegible][illegible][illegible]

Toronto

	Industr.	Aurifères	Métaux	Pétro-
Changement	+ 0.91	- 7.17	- 0.59	- 2.3
Clôture	184.54	413.95	66.12	166.1
Sem. dern.	183.20	430.80	66.04	166.0
Mois dernier	179.73	389.17	66.56	152.5
1975 haut	187.51	459.95	68.58	166.6
1975 bas	157.13	338.98	52.26	113.1

Montréal

	Industr.	Serv publ.	Banques	Comb. Papi	
Changement	+0.11	-0.29	+5.62	+0.53	+1.05

Semaine dernière	185.99	139.73	256.04	184.18	103.50
Mois dernier	184.30	137.07	245.17	181.41	106.00
1975 haut	190.48	141.94	264.94	188.21	108.00
1975 bas	159.17	131.53	212.40	157.40	96.00

New York

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.	Châ.
Industrielles	761.66	773.23	753.83	757.74	+
Trans.	167.81	171.50	165.93	168.02	+
Services pub.	80.23	81.29	79.59	80.30	+
Ensemble	241.26	245.26	238.81	240.63	+

W Pet A p	1200	814%	14%	14%	Wsn gpr	15	651%	651%	651%
Wescot	1015	822	22	22	Whitense	180	150	150	150
Wcost B/p	125	552%	52%	52%	1/4	White Pas	200	561%	61%
Wcost w	5300	242	239	240	Whonak A	1200	561%	61%	61%
Weslee	100	525	22	22	Wilco	2000	11	11	11
W Bca A	100	525	22	22	Wlco	2000	11	11	11
W Dealta	6150	490	470	470	Woodr	29600	24	23	23%
Wst Mine	1800	179	175	179	4	Woodward A	3765	523%	22%
Wstmine	100	512%	22	22	Wrg Harg	125	140	140	140
Wstmine	100	512%	22	22	W Year	3200	140	140	140
Wston	925	520%	20%	20%	1/4	Yukon C	2070	85	85
Wston 41/2p	260	520%	22%	52%	Zellers	2225	59%	83%	9%

dividendes

1/4
mars. Northern Electric; 15 cents, le 31
mars aux actionnaires inscrits le 6
mars.

ausse des co

Parmi les valeurs spéculatives, Gaspé Québec a pris trois cent et s'est fixée à \$1.38 sur chacune des 13,100 actions.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	C
1990	100	100	100	100	100
1991	100	100	100	100	100
1992	100	100	100	100	100
1993	100	100	100	100	100
1994	100	100	100	100	100
1995	100	100	100	100	100
1996	100	100	100	100	100
1997	100	100	100	100	100
1998	100	100	100	100	100
1999	100	100	100	100	100
2000	100	100	100	100	100
2001	100	100	100	100	100
2002	100	100	100	100	100
2003	100	100	100	100	100
2004	100	100	100	100	100
2005	100	100	100	100	100
2006	100	100	100	100	100
2007	100	100	100	100	100
2008	100	100	100	100	100
2009	100	100	100	100	100
2010	100	100	100	100	100
2011	100	100	100	100	100
2012	100	100	100	100	100
2013	100	100	100	100	100
2014	100	100	100	100	100
2015	100	100	100	100	100
2016	100	100	100	100	100
2017	100	100	100	100	100
2018	100	100	100	100	100
2019	100	100	100	100	100
2020	100	100	100	100	100
2021	100	100	100	100	100
2022	100	100	100	100	100
2023	100	100	100	100	100
2024	100	100	100	100	100
2025	100	100	100	100	100
2026	100	100	100	100	100
2027	100	100	100	100	100
2028	100	100	100	100	100
2029	100	100	100	100	100
2030	100	100	100	100	100
2031	100	100	100	100	100
2032	100	100	100	100	100
2033	100	100	100	100	100
2034	100	100	100	100	100
2035	100	100	100	100	100
2036	100	100	100	100	100
2037	100	100	100	100	100
2038	100	100	100	100	100
2039	100	100	100	100	100
2040	100	100	100	100	100
2041	100	100	100	100	100
2042	100	100	100	100	100
2043	100	100	100	100	100
2044	100	100	100	100	100
2045	100	100	100	100	100
2046	100	100	100	100	100
2047	100	100	100	100	100
2048	100	100	100	100	100
2049	100	100	100	100	100
2050	100	100	100	100	100
2051	100	100	100	100	100
2052	100	100	100	100	100
2053	100	100	100	100	100
2054	100	100	100	100	100

[illegible]

Suède	Couronne	4
Suisse	Franc	4

A New York, le dollar canadien a perdu 3-50 et clôture à \$1.00 1-5. La livre sterling a perdu 1 7-20, à \$2.42 3-20.

Activité intense

Tot Péri BX	819	40%	40%	41%	+40
Tot Per A	4200	\$5%	5%	5%	-1/2
Trd a	16100	\$12 1/2%	12 3/4%	12 3/4%	-1/2
Tr Can PL	3666	\$11 1/2%	11 3/4%	11 1/2%	+1/4
Trans Mt	150	\$11 3/4%	11 3/4%	11 3/4%	
Unigesco a	350	120	120	120	-15
Unigesco b	2800	100	100	100	-32

Activité intense

régularité aux ordinateurs où IBM perd 5 1-2, tandis que Burroughs progresse de 2 1-8, ainsi qu'aux pétroles où Atlantic Richfield 1 3-4. Légères baisses aux mines d'or.

l'indice Dow Jones a pris 4.61 et a clôturé à 757.7. Parmi les valeurs canadiennes inscrites, Hiram Wal-

1-2, International Nickel, 1-2, a \$24 3-8, Alcan, 1-4, a \$20 3-4, RCA, 1-2, a \$20 3-4, 1-2, a \$46 1-2.											
Canadian Pacific a pour 5-8, a \$16 1-4, et Dome Mines, 1-2, a \$50.											
Ferguson est demeure inchangé a \$15 7-8.											
Fournis par la PRESSE CANADIENNE											
Ventes Haut				Ventes Bas				Ferm. Ch.			
2	47%	42%	44%	2	47%	42%	44%	2	47%	42%	44%
3	123	123	123	3	123	123	123	3	123	123	123
5	132	20%	20%	5	132	20%	20%	5	132	20%	20%
6	2403	7%	7%	6	2403	7%	7%	6	2403	7%	7%
7	100	100	100	7	100	100	100	7	100	100	100
8	7889	36%	35%	8	7889	36%	35%	8	7889	36%	35%
9	5187	10%	9%	9	5187	10%	9%	9	5187	10%	9%
10	100	100	100	10	100	100	100	10	100	100	100
11	131883	10%	9%	11	131883	10%	9%	11	131883	10%	9%
12	8214	39%	38%	12	8214	39%	38%	12	8214	39%	38%
13	100	100	100	13	100	100	100	13	100	100	100
14	8676	26%	25%	14	8676	26%	25%	14	8676	26%	25%
15	28105	40%	39%	15	28105	40%	39%	15	28105	40%	39%
16	100	100	100	16	100	100	100	16	100	100	100
17	4255	17%	16%	17	4255	17%	16%	17	4255	17%	16%
18	102668	51%	50%	18	102668	51%	50%	18	102668	51%	50%
19	100	100	100	19	100	100	100	19	100	100	100
20	3340	16%	16%	20	3340	16%	16%	20	3340	16%	16%
21	4479	27%	27%	21	4479	27%	27%	21	4479	27%	27%
22	100	100	100	22	100	100	100	22	100	100	100
23	8513	76%	73%	23	8513	76%	73%	23	8513	76%	73%
24	10104	83%	81%	24	10104	83%	81%	24	10104	83%	81%
25	100	100	100	25	100	100	100	25	100	100	100
26	19482	37%	36%	26	19482	37%	36%	26	19482	37%	36%
27	6677	18%	18%	27	6677	18%	18%	27	6677	18%	18%
28	114197	31%	30%	28	114197	31%	30%	28	114197	31%	30%
29	37721	45%	44%	29	37721	45%	44%	29	37721	45%	44%
30	13358	32	28%	30	13358	32	28%	30	13358	32	28%
31	5146	10%	10%	31	5146	10%	10%	31	5146	10%	10%
32	100	100	100	32	100	100	100	32	100	100	100
33	591	16%	16%	33	591	16%	16%	33	591	16%	16%
34	4626	31%	30%	34	4626	31%	30%	34	4626	31%	30%
35	100	100	100	35	100	100	100	35	100	100	100
36	4842	16%	15%	36	4842	16%	15%	36	4842	16%	15%
37	8196	23%	22%	37	8196	23%	22%	37	8196	23%	22%
38	100	100	100	38	100	100	100	38	100	100	100
39	792	19%	18%	39	792	19%	18%	39	792	19%	18%
40	16377	65%	60%	40	16377	65%	60%	40	16377	65%	60%
41	18132	29%	28%	41	18132	29%	28%	41	18132	29%	28%
42	137	34%	34%	42	137	34%	34%	42	137	34%	34%
43	715	21%	20%	43	715	21%	20%	43	715	21%	20%
44	25796	92	90	44	25796	92	90	44	25796	92	90
45	100	100	100	45	100	100	100	45	100	100	100
46	18185	33%	31%	46	18185	33%	31%	46	18185	33%	31%
47	12	31%	31%	47	12	31%	31%	47	12	31%	31%
48	100	100	100	48	100	100	100	48	100	100	100
49	17022	69%	67%	49	17022	69%	67%	49	17022	69%	67%
50	11769	43%	41%	50	11769	43%	41%	50	11769	43%	41%
51	100	100	100	51	100	100	100	51	100	100	100
52	329	55%	51%	52	329	55%	51%	52	329	55%	51%
53	6338	32%	31%	53	6338	32%	31%	53	6338	32%	31%
54	100	100	100	54	100	100	100	54	100	100	100
55	770	11%	10%	55	770	11%	10%	55	770	11%	10%
56	8451	34	33%	56	8451	34	33%	56	8451	34	33%
57	5300	39%	38%	57	5300	39%	38%	57	5300	39%	38%
58	100	100	100	58	100	100	100	58	100	100	100
59	39	9%	8%	59	39	9%	8%	59	39	9%	8%
60	2330	10%	9%	60	2330	10%	9%	60	2330	10%	9%
61	100	100	100	61	100	100	100	61	100	100	100
62	8347	42%	42%	62	8347	42%	42%	62	8347	42%	42%
63	20340	36%	35%	63	20340	36%	35%	63	20340	36%	35%
64	100	100	100	64	100	100	100	64	100	100	100
65	7530	28%	27%	65	7530	28%	27%	65	7530	28%	27%
66	11398	37%	36%	66	11398	37%	36%	66	11398	37%	36%
67	100	100	100	67	100	100	100	67	100	100	100
68	3	24%	24%	68	3	24%	24%	68	3	24%	24%
69	40	25%	23%	69	40	25%	23%	69	40	25%	23%
70	11654	40%	40%	70	11654	40%	40%	70	11654	40%	40%
71	100	100	100	71	100	100	100	71	100	100	100
72	6145	29%	28%	72	6145	29%	28%	72	6145	29%	28%
73	7206	9%	8%	73	7206	9%	8%	73	7206	9%	8%
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			
Dart Ind 8 224 22%				Denn Mfg 5 72 17%				Dexter C 11 107%			

Baisse des prix

28 173	27 274	27 274 + 1/4	1/2 juillet 1/1978	103 1/2	103 1/2	
19 x 1183	36 36 3/8	35 36 1/4	3 1/4 oct. 1/1979	87 1/2	88 1/2	
6 272	34 32 1/4	33 1/2 + 1 1/4	D 7 1/2 1er dec. 1980	104 1/2	105 1/2	Alcan
15 1231	48 1/4	47 47 + 1/4	4 1/2 1er sept. 1981	83 1/4	84 1/4	BC T
9 716	16 1/4	15 1/2	16 1/4 + 1	107 1/2	108 1/2	Pell
25 1562	22 1/2	21 21 1/4 - 1/4	9 1/2 juin 1973	37	39	CIBC
21 323	98 1/4	96 1/4	96 3/4 + 1 1/4			
			3% Perpetuel			

10 585	78 1/2	78 1/2	78 1/2	78 1/2	78 1/2	(A) Echangeables pour des obligations de 8% échéant le 15 déc. 1985.	Comm. Ont. 11 1/2
8 277	49 3/8	48 1/4	48 1/4	48 1/4	48 1/4		DFS 10
16 434	42 3/8	40 3/4	42	42	42 + 1 3/8		Eaton 10 1/2
6 13	10 3/8	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4 - 1/4		M. B. 11 1/4

[illegible]

prix

INDUSTRIELLES	
1974	101,4
1980	105
1996	107
1995-95	104,4
1995-95	103,1

10 585	78 1/2	78 1/2	78 1/2	78 1/2	78 1/2	(A) Echangeables pour des obligations de 8% échéant le 15 déc. 1985.	Comm. Ont. 11 1/2
8 277	49 3/8	48 1/4	48 1/4	48 1/4	48 1/4		DFS 10
16 434	42 3/8	40 3/4	42	42	42 + 1 3/8		Eaton 10 1/2
6 13	10 3/8	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4 - 1/4		M. B. 11 1/4

5 156	147	143/6	14	1/4	+	+
5 156	147	143/6	14	1/4	+	+
5 156	147	143/6	14	1/4	+	+
3 403	283/4	284	28/1/2	1/4	+	+
11 434	203/4	284	20/2	1/4	+	+
11 434	203/4	284	20/2	1/4	+	+
11 434	203/4	284	20/2	1/4	+	+
3 196	364	353/4	357/8	3/4	+	+
192	5/6	4/8	5	1/4	+	+
192	5/6	4/8	5	1/4	+	+
27 541	63	62	62	62	1/2	+
8 383	167/8	169/8	164	3/4	+	+
8 383	167/8	169/8	164	3/4	+	+
9 139	27	257/8	262	1/2	+	+
9 139	27	257/8	262	1/2	+	+
5 497	437/4	424	424	1/4	+	+
437	11/16	11	11	11	3/4	+
80	28	8	8	8	8	8
2 728	31/4	31	31	31	31	31
858	8/2	8	8	8	8	8
7 728	31/4	31	31	31	31	31
7 728	31/4	31	31	31	31	31
7 140	67/8	67	67	67	67	67
5 1044	27/8	26	26	26	26	26
5 1044	27/8	26	26	26	26	26
16 664	223/8	217	217	217	217	217
3 426	121/4	116	116	116	116	116
4 102	35	33	33	33	33	33
13 45	133/4	123/4	123/4	123/4	123/4	123/4
7 38	29	29	29	29	29	29
5 111	7	6	6	6	6	6
6 685	233/8	227/8	223/8	223/8	223/8	223/8
5 248	27	27	27	27	27	27
6 67	27	27	27	27	27	27
23 650	907/8	887/8	887/8	887/8	887/8	887/8
4 028	177/8	177/8	177/8	177/8	177/8	177/8
4 158	133/4	128	128	128	128	128
7 31	36	34	34	34	34	34
7 31	36	34	34	34	34	34
7 31	36	34	34	34	34	34
10 54	33/4	32	32	32	32	32
6 44	17/8	16	16	16	16	16
6 44	17/8	16	16	16	16	16
6 257	55	53	53	53	53	53
6 303	37/8	36	36	36	36	36
4 174	51/4	50	51	51	51	51
8 189	9/2	8	8	8	8	8
17 732	353/8	333/4	343/4	343/4	343/4	343/4
5 71	67/8	66	66	66	66	66
18 128	73/8	72	72	72	72	72
22 x89	16	15	15	15	15	15
10	8	8	8	8	8	8

1993-85	103.7
1994	101.2
1994-80	102
1995	105

	Pro 111 ^a	1955 105 ^b	1955 105 ^b
10		1954 106	1954 106
		1939 89	1939 89
		1954 104	1954 104
		1959 83	1959 83
		1994 105	1994 105
DOUVLES EMISSIONS			
10 ¹⁰		1980 103 ^c	1980 103 ^c
		1995 106	1995 106
		1995 99 ^d	1995 99 ^d
		1995 100	1995 100
		1995 102	1995 102
CONVERTIBLES			
		1990 130	1990 130
		1988 99	1988 99
		1983 63	1983 63
		1924 97	1924 97
		1933 76	1933 76
		1994 64	1994 64
		1995 74	1995 74
		1928 76	1928 76
		1988 117	1988 117
		1995 99	1995 99
is			
	6.42	XLEX Rsrch	
	2.06	XManhat	
	4.64	Natrusso	
	3.53	NW Group	
	6.42	YEquity	
Gr	9.42	YGrowth	
	8.82	XOppenhr	
	10.01	WSt	
	10.61	Pemberton	
	9.35	nPacific Cn	
	7.77	Dis	
	3.77	nPacific Re	
	4.42	nPacific Re	
ns	6.75	PHN Group	
	5.96	yBond	
	4.82	yCanadian	
	5.83	yFund	
	4.40	yPoold	
	2.09	yRESP	
	3.50	PNF Manag	
	5.22	nKanaDi Fnd	
Cmp	5.94	Principal Gr	
Group	9.38	Collective	
	5.22	yVenture	
	10.01	Scotland	
	10.61	Wm Gt	
	17.32	nCanadian	
	4.73	nNorthAm	
	1.43	ZTech	
	14.66	Telesio G	
	5.22	nTimed Inv	
	5.49	Trans Cana	
	4.43	A	
	5.49	C	
	16.90	Angard	
	4.64	Wern Gt	
	2.61	F Funds	

Énergie: Ford et la politique de la carotte et du bâton

WASHINGTON (Reuter) — Le président Ford a annoncé hier soir qu'il reportait de deux mois l'imposition de nouvelles taxes sur les importations pétrolières. Il a simultanément annoncé qu'il imposait son veto sur la loi adoptée par le Congrès dans le but de reporter pendant quatre-vingt-dix jours l'institution de nouvelles taxes sur les importations pétrolières.

Le chef de la Maison-Blanche a précisé que la première mesure avait été prise en réponse à l'appel des dirigeants démocrates du Congrès, lequel aura ainsi le temps de se concentrer sur la législation fiscale anti-récession proposée par l'administration et d'élaborer un programme énergétique qui satisfasse le gouvernement et le Congrès.

Le président Ford a souligné que la mesure ne modifierait pas la taxe d'un dollar par baril imposée depuis le 1er février sur le pétrole importé. Par contre, l'imposition d'une taxe de 2 dollars par baril le 1er mars

et celle de trois dollars prévue le 1er avril sera gelée pendant soixante jours.

Cette imposition échelonnée était au centre du programme énergétique du président Ford. Deux autres programmes lui ont été opposés, celui d'une plateforme de sénateurs et députés démocrates, et celui des membres démocrates de la commission des voies et moyens de la Chambre des représentants.

En dépit du geste conciliatoire de M. Ford, il semble plus que probable que la Chambre des représentants réunisse la majorité des deux-tiers nécessaire au rejet du veto présidentiel. La loi qui a déclenché ce veto y avait été adoptée par 309 voix contre 114.

La situation semble plus fluide au Sénat où la loi avait été adoptée par 66 voix contre 28 avec l'appui de dix sénateurs républicains. En réponse au geste de M. Ford, ceux-ci pourraient peut-être soutenir le veto présidentiel.

Alger: pas de baisse de prix sans refonte équitable du système monétaire mondial

ALGER (d'après Reuter et AFP) — Dans son discours d'ouverture du sommet des treize pays de l'OPEP, le président algérien Houari Boumedienne a averti hier les pays occidentaux que tout effort visant à faire baisser le prix du pétrole en réduisant la consommation serait voué à l'échec.

Dans le même temps, le chef de l'Etat algérien a tendu la perche aux Etats industrialisés en affirmant que les pays exportateurs étaient prêts si nécessaire à geler leurs prix pendant cinq ans, voire à les réduire, à condition que les pays développés contribuent activement à une réorganisation de l'économie mondiale fondée sur le principe de l'équité.

Le président algérien, qui s'adressait à un auditoire composé du Chah d'Iran, d'émirs et

de cheiks des Etats pétroliers, des présidents du Venezuela, de l'Equateur et du Gabon, aux côtés notamment du vice-président irakien et du premier ministre libyen, a également invité les pays membres de l'OPEP à redoubler de vigilance dans la défense de leurs richesses pétrolières.

En ce qui concerne le dialogue qui doit s'ouvrir le 7 avril à Paris, M. Boumedienne pose également des conditions. Il estime qu'un tel dialogue ne sera profitable que dans la mesure où la totalité des problèmes relatifs aux matières premières seront traités, ainsi que le développement du tiers monde. Le président algérien estime en outre que les représentants conviés à cette conférence doivent être l'image de la communauté internationale, ce qui, selon les milieux algériens, n'est pas le cas de la "liste Yamani".

Le président Boumedienne, estime-t-on à Alger, n'a pas cédé sur une seule de ses exigences qui ont fait de son pays un des leaders les plus écoutés du tiers monde. Il a fait des propositions concrètes pour alléger la misère des pays en voie de développement: dons d'urgence et crédits spéciaux pour aider ces pays à payer leurs factures pétrolières, mise en oeuvre d'un programme de production

d'engrais azotés pour lutter contre la faim dans le monde et soutien des cours des matières premières.

Le président algérien a réaffirmé l'importance qu'il y avait à maintenir l'unité de l'OPEP face aux menaces que l'Agence internationale de l'énergie notamment fait peser sur le monde. Et il a demandé que l'organisation pétrolière ait un rôle accru dans l'élaboration et le contrôle des décisions intéressant la vie économique internationale.

L'Algérie réclame pour l'OPEP et le tiers monde un poids égal à celui des pays industrialisés dans la réforme du système monétaire international. En attendant que cette réforme s'élaborer, le président Boumedienne a suggéré que l'OPEP crée un fonds de 10 à 15 milliards de dollars pour faire fructifier ses avoirs extérieurs et prêter de l'argent aux pays qui en ont besoin, qu'ils soient pauvres ou riches. Le chef d'Etat a proposé à nouveau que l'OPEP aide les pays de la CEE et le Japon à s'affranchir de la "tutelle financière" américaine en organisant des accords bilatéraux, mais il a estimé nécessaire que "des garanties sérieuses et inaliénables" soient données aux avoirs extérieurs des pays producteurs de pétrole.

Puis les souverains, chefs d'Etat ou leurs représentants, se sont réunis pour une séance de travail à huis-clos, au cours de laquelle ils doivent adopter le texte définitif de la déclaration solennelle mise au point par leurs ministres après de longues discussions.

Cependant, le plan d'action des pays de l'OPEP ne sera pas

adopté au cours de l'actuel sommet d'Alger, apprend-on de bonne source dans les couloirs de la conférence. Ce plan sera annexé à la déclaration solennelle; il doit être en effet une nouvelle fois débattu par les experts de l'organisation. Ce plan doit préciser en détail les modalités d'application de la déclaration solennelle.

Espagne: cinq ministres remplacés

MADRID (Reuter) — M. Carlos Arias Navarro, premier ministre espagnol, a procédé hier soir à un important remaniement de son gouvernement, installé il y a un an. Les changements concernent les portefeuilles du Mouvement national, du Commerce, de la Justice, de l'Industrie et du Travail.

Le remaniement a été annoncé après consultations entre le président du gouvernement espagnol et le général Franco, chef de l'Etat, au palais du Pardo. Le remaniement était envisagé depuis la démission il y a huit jours de M. Licio de la Fuente, ministre du Travail, à la suite d'un désaccord sur le droit de grève.

Les nouveaux ministres sont MM. Fernando Suarez Gonzalez (vice-président du gouvernement et travail), Alfonso Alvarez de Miranda (Industrie), Jose Luis Cerón Ayuso (Commerce), Fernando Herrero Tejedor (secrétaire général du Mouvement national) et Jose Maria Sanchez Ventura (Justice). Ils remplacent respectivement, outre M. de la Fuente, MM. Alfredo Santos Blanco (Industrie), Nemesio Fernandez-Cuesta (Commerce) Jose Ultra Molina (Mouvement national) et Francisco Ruiz Jarrabó (Justice).

Washington prévoit une reprise rapide de la conférence de Genève

WASHINGTON, (d'après Reuter et AFP) — Le gouvernement américain prévoit que la conférence de Genève sur la paix au Proche-Orient reprendra bientôt, et que cette session durera environ deux mois, a déclaré hier M. William Buffum, secrétaire d'Etat adjoint aux organisations internationales.

S'adressant à la sous-commission des allocations de la Chambre des représentants, M. Buffum a demandé l'octroi de 442.000 dollars pour assurer la poursuite de la participation américaine à la conférence. Il a relevé que la désignation par le monde arabe de l'Organisation de libération de la Palestine en tant que porte-parole officiel des Palestiniens a brouillé les données au Proche-Orient, ajoutant toutefois: "L'importance du forum de Genève a été soulignée et la probabilité que les conversations y reprendront à un niveau élevé et à un date rapprochée a notablement augmenté."

Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger repart aujourd'hui pour son onzième voyage au Proche-Orient, à la recherche d'un nouvel accord de désengagement entre Israël et l'Egypte. Mais, on estime pour le moins prématurées, à Jérusalem, les informations du Caire faisant état de la signature imminente d'un très important accord égypto-américano-israélien.

En fait, les commentateurs politiques de la radio israélienne ont souligné encore hier que les négociations qui doivent s'engager par l'intermédiaire de M. Kissinger seront longues et difficiles. C'est d'ailleurs ce qui se dégage du projet d'accord égyptien, tel qu'il a été formulé par une "source bien informée" au Caire.

Selon cette source, l'accord doit être "militaire" et prendre la forme d'un accord de "désengagement", dans le cadre duquel les Israéliens évacueraient les cols stratégiques du Sinaï et les gisements pétroliers d'Abou

Rodeis. Or tous les dirigeants israéliens ont réaffirmé ces jours-ci qu'un retrait aussi important, privant Israël d'atouts majeurs, tant économiques que militaires, ne saurait se faire que dans le cadre d'un règlement politique, mettant pratiquement fin à l'état de guerre entre les deux pays.

Les Egyptiens veulent, par ailleurs, s'engager envers les Américains à ne pas reprendre les hostilités pendant une période de deux ans. Or Israël insiste pour un engagement direct entre l'Egypte et Israël, et M. Shimon Peres, le ministre de la Défense, dans une récente interview à un journal américain a déclaré que "s'il n'y a pas d'engagement direct de l'Egypte envers Israël, il ne saurait y avoir d'évacuation des cols".

Le délai de deux ans, pendant lequel les Egyptiens s'engagent à ne pas reprendre les hostilités, paraît également tout à fait insuffisant aux dirigeants israéliens, qui ont parlé, on le sait, d'un délai de dix ans.

Par ailleurs, Israël se prépare à soumettre un certain nombre de suggestions concernant les clauses du nouvel accord intérimaire devant être conclu entre les deux pays. Israël voudrait, indique-t-on de bonne source à Jérusalem, que le nouvel accord modifie l'ordre des priorités égyptiennes. En premier lieu devrait venir le développement économique. La course aux armements devrait être freinée, tandis que le boycottage économique contre Israël et d'autres formes d'hostilité devraient être éliminés.

Israël voudrait, dans le cadre de cet accord, ajouter-t-on de même, engager ce qu'on appelle ici "un dialogue d'action" avec l'Egypte, qui pourrait se traduire par une série d'arrangements sur la limitation des armements, les échanges touristiques et commerciaux etc... Israël demandera également que la propagande égyptienne soit en harmonie avec la volonté de paix exprimée par la Caire.

On voit donc que les positions d'Israël et de l'Egypte sont encore très éloignées l'une de l'autre. Le secrétaire d'Etat

aura fort à faire pour jeter un pont entre les deux parts et élaborer un compromis, concluant dans les milieux politiques.

Y'A DES "PLÔBLÈMES"



Ce n'est pas la limitation des naissances qui règlera le problème de la faim dans le monde, le problème des inégalités économiques, le problème de l'analphabétisme et des autres maux.

C'est la prise de conscience collective des hommes, des femmes et des enfants des pays riches. La Croix d'Or est un moyen d'action pour ceux qui se sentent concernés par ces problèmes.

□ □ □ VEUILLEZ ENVOYER VOTRE DON PAR CHÈQUE ACCOMPAGNÉ DU COUPON CI-DESSOUS □ □ □

LA CROIX D'OR

424, rue St-Sulpice

MONTREAL, 842-2925

H2Y 2V5

VOICI MON DON POUR LA 28ième CAMPAGNE DE LA CROIX D'OR

NOM VILLE

ADRESSE PROVINCE

PRIERE DE ME FAIRE TENIR DES REÇUS POUR MES RAPPORTS D'IMPÔTS SUR LE REVENU

Les Neuf créent enfin le fonds régional

BRUXELLES (d'après Reuter et AFP) — Les ministres des Affaires étrangères des Neuf ont donné le jour hier au fonds de développement régional disposant de ressources de 1,3 milliards d'unités de compte, qui seront affectées aux régions les moins développées de la CEE sur une période de trois ans à compter de septembre prochain.

Le fonds devait initialement être lancé le 1er janvier 1974. Ce retard de quatorze mois résulte des divergences qui ont opposé les Neuf à propos du montant du fonds (initialement fixé à 2,4 milliards d'unités de compte) et de son financement.

Le nouveau fonds sera doté pour une période expérimentale de trois ans de 1,3 milliard d'unités de compte (une U.C. égale 5,5 frs français) répartis de la manière suivante: 300 millions en 1975 et 500 millions chacune des années suivantes.

Le fonds pourra intervenir dans les zones d'aides déterminées par les Etats membres. Il pourra participer au financement d'investissements dépassant chacun 50.000 U.C. et relevant des catégories suivantes:

— les activités industrielles, artisanales ou de tourisme, économiquement saines, bénéficiant d'aides d'Etat à finalité régionale et qui ont pour effet de créer ou de maintenir au moins dix emplois.

— Les infrastructures liées au développement de ces activités ou bénéficiant à l'agriculture de montagne.

Le montant des participations du fonds régional est fixé à 20% des investissements industriels artisanaux ou touristiques. Il ne pourra cependant dépasser la moitié des aides accordées par les autorités nationales. Il est en outre limité à la part de l'investissement qui ne dépasse pas 550.000 frs français par emploi créé, et 275.000 frs par emploi maintenu dans des entreprises existantes.

Le mois dernier, les Britanniques avaient cru ne pas pouvoir accepter ce règlement, parce qu'il les contraignait à soumettre les projets bénéficiant de l'aide régionale à un contrôle communautaire plus strict que celui qu'ils exercent au plan national. Cette difficulté a été résolue par les Neuf en assouplissant l'interprétation du règlement.

Ce texte devra encore être soumis au Parlement européen qui exercera à propos du fonds régional ses nouveaux pouvoirs de contrôle budgétaire. M. George Thompson, membre de la commission européenne, a toutefois précisé que les premiers transferts financiers pouvaient être attendus pour le mois de septembre.

Le règlement du fonds confère à la commission le pouvoir de décider des concours financiers. Ceux-ci seront répartis entre les Etats membres de la manière suivante: Italie 40%, Grande-Bretagne 28%, France 15%, Irlande 6%, Allemagne fédérale 6,4% Belgique 1,5%, Pays-Bas 1,7%, Danemark 1,3%, Luxembourg 0,1%.

la croix d'or

